

# 7 JOURS

PETITES AFFICHES DE BRETAGNE

N°5177

13 mai 2023

Prix : 2 €

7jours.fr

**RÉSIDENCES  
SECONDAIRES  
EN BRETAGNE**

43% aux Bretons

**JARDIN DES ARTS  
À CHÂTEAUBOURG**

Sculptures monumentales

Ivan  
**Quenardel**  
président  
Groupe Maintenant!

**DES EXPERTS  
TPE-PME  
SUR LE RING**

LE MÉDIA DES DÉCIDEURS BRETONS

## NOTRE SÉLECTION DE LOCAUX D'ACTIVITÉS



### EXCLUSIVITÉ | RENNES

Au cœur de l'Ecopole Sud Est

- Divisible à partir de 295 m<sup>2</sup>
- Porte sectionnelle
- Parking extérieur

700 m<sup>2</sup> divisibles



### DOMLOUP

- Sur un foncier de 12 875 m<sup>2</sup>
- 3 quais et nombreux parkings
- Idéal stockage ou messagerie

7 340 m<sup>2</sup>



### LOUVERNE

- Bureaux et locaux techniques d'environ 260 m<sup>2</sup>
- Grand foncier
- Possibilité d'aménagement selon cahier des charges

6 000 m<sup>2</sup>



Conseil en  
**IMMOBILIER  
d'AVENIR**

**02 23 40 88 88 - rennes@tournymeyer.fr**

LA CONNAISSANCE DES TERRITOIRES •

RENNES | BREST | LORIENT/VANNES | NANTES | BORDEAUX | BAYONNE | TOULOUSE | MONTPELLIER

Tourny Meyer, 318 rue de Fougères, Immeuble le Noven, 35 700 RENNES - Transaction sur immeubles et fonds de commerce (loi Hoguet) - conseil en stratégie immobilière de locaux professionnels - CPI N° 3502 2018 000 028 970 délivrées par la CCI d'Ille et Vilaine - Garantie financière : GALIAN 89 rue de la Boetie, 75008 PARIS pour un montant de 120 000 € - La société Tourny Meyer ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.



## RENAULT MEGANE E-TECH 100% ELECTRIQUE

prêt  
à partir<sup>(1)</sup>

**300€** à partir de  
/mois<sup>(2)</sup>  
borne et installation offertes<sup>(3)</sup>

LLD sur 37 mois, 1<sup>er</sup> loyer de 1000€  
5000€ de bonus écologique et  
2500€ de prime à la conversion déduits<sup>(4)</sup>

modèle présenté : Renault megane e-tech 100% électrique iconic ev60 super charge, option peinture métallisée **407€/mois<sup>(5)</sup>**. pack sérénité Renault inclus pour 1€/mois<sup>(6)</sup>. (1) dans la limite des stocks disponibles. (2) Renault megane e-tech 100% électrique équilibre ev60 super charge, hors options. (3) Locations longue durée, hors assurances facultatives, 37 mois/30 000 km max, 1<sup>er</sup> loyer 8 500€ ramené à 1000€ après déduction de 5 000€ de bonus écologique et 2500€ de prime à la conversion, sous réserve étude et acceptation dia, agissant sous la marque commerciale mobilize financial services, sa au capital de 415100500€ - siège social: 14 av. du pavé neuf 93168 noisy-le-grand cedex - siren 702 002 221 rcs bobigny, restitution véhicule chez concessionnaire en fin de contrat + paiement frais de remise en état standard et des km sup. (4) achat et installation par mobilize power solutions dans la limite de 1900€ pour achat de megane e-tech 100% électrique. (5) conditions sur service-public.fr. (6) pack sérénité Renault selon conditions contractuelles sur 37 mois/30 000 km (au 1<sup>er</sup> des 2 termes atteint) inclus dans le loyer pour 1€/mois. le contrat de lld peut être souscrit sans contrat d'entretien, détail en points de vente et sur renauld.fr. offres à particuliers non cumulables, valables dans le réseau Renault participant pour toute commande de Renault megane e-tech 100% électrique neuve du 01 au 30/05/23, données wltp : consommations min/max (wh/km) : 155/170, émissions co<sub>2</sub> (g/km) : 0 lors du roulage, hors pièces d'usure. © c. choulot



assemblée en France dans notre manufacture de Douai

renault.fr

pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo #SeDéplacerMoinsPolluer

# SOMMAIRE

## 7 JOURS

Les petites affiches de Bretagne,  
N° 5177

ÉDITÉ PAR « 7jours »

SAS au capital de 54 000 €

SIÈGE SOCIAL :

1 rue la Chalotais, 35000 RENNES

TÉL. 02 99 79 39 09 - www.7jours.fr

E-MAILS : redaction@7jours.fr

ADRESSE POSTALE : BP 8033

35103 RENNES Cedex 3.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Guillaume LALAU

DIRECTRICE :

Olivia CLAUDEVILLE

RÉDACTRICE EN CHEF :

Laora MAUDIEU

JOURNALISTES :

Karine BARBÉ

Djamel BENTALEB

Suzanne BRUNEAU

DIRECTION ARTISTIQUE :

David PEYS

MAQUETTISTE :

Steven ISRAEL

PUBLICITÉ :

Olivia CLAUDEVILLE

ANNONCES LÉGALES

& ABONNEMENTS :

Angélique AUBRY - Gwenaëlle MOURIÈRE

annoncelegale@7jours.fr

PRÉSIDENT HONORAIRE :

Jean-Jacques BRÉE

N° CPPAP 0226 I 83943

ISSN 2025-6078

RCS Rennes 589 200 344

IMPRESSION :

Corlet Roto 53300 Ambrières-Les-Vallées

Dépôt légal à parution

HEBDOMADAIRE : Parution le samedi

PRIX DE VENTE UNITAIRE : 2 €

ABONNEMENT 1 AN : 58 €

(TVA incluse) : couplage journal + site internet.

Membre de RésoHebdoEco.



## Actualité p/04

- Visites officielles en Bretagne
- Les résidences secondaires bretonnes
- Carnets

## Économie p/08

- Brèves
- Commerce
- Le travail en 2050 ?
- Artisanat : David Le Ruyet, maître pastier
- Bâtiment
- Coopération agricole

## Focus p/18

- Ivan Quenardel, président du Groupe Maintenant!

## Expertise p/24

- M<sup>e</sup> Mélanie Ambier, avocat au barreau de Rennes

## Art de vivre p/27

- Sculptures monumentales du Jardin des arts

## Annonces légales p/30



# Patricia Miralles inaugure la maison Athos de Pluneret

Le 27 avril dernier, Patricia Miralles, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire s'est rendue à **Pluneret**, près d'Auray dans le Morbihan (56), pour inaugurer une nouvelle maison Athos destinée à l'accueil de militaires souffrant de traumatismes psychologiques.



La secrétaire d'État, Patricia Miralles, inaugure la première maison Athos de Bretagne en présence des élus

La 4<sup>e</sup> maison Athos vient d'être inaugurée en Bretagne par la secrétaire d'État, Patricia Miralles. La première dans le quart nord-ouest de l'Hexagone. C'est la concrétisation de la montée en puissance du futur plan d'accompagnement des blessés du ministère des Armées. La maison de Pluneret répond également au besoin de proximité pour la prise en charge des blessés psychiques où de nombreux militaires et anciens combattants résident. Les maisons Athos constituent « un dispositif de réhabilitation psychosociale interarmées, dédié à l'accompagnement des militaires blessés psychiques ». Conçues pour accueillir chacune jusqu'à 100 membres, elles participent pleinement à la volonté collective du ministère des Armées de mieux soutenir et d'accueillir les militaires

et anciens combattants souffrant d'un syndrome de stress post-traumatique.

Actuellement, près de 300 militaires bénéficient de ce dispositif dans les trois maisons Athos existantes, à Bordeaux, Toulon et Aix-les-Bains. La prise en charge, individualisée, repose sur un principe fondamental : placer le blessé au centre de son parcours et de sa reconstruction.

En marge de son déplacement dans le Morbihan, la secrétaire d'État a également échangé avec le monde combattant local au haras national d'Hennebont, à l'invitation de Jean-Michel Jacques, député du Morbihan et ancien infirmier commando dans la Marine nationale, par ailleurs rapporteur de la loi de programmation militaire 2024 – 2030.

Deuxième destination du déplacement de la secrétaire d'État : le haras d'Hennebont où elle s'adresse aux civils comme aux militaires en présence du député morbihannais, Jean-Michel Jacques



# La secrétaire d'État Bérangère Couillard à Rennes

La secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Bérangère Couillard, était en déplacement à **Rennes** le 4 mai pour une concertation sur les déchets d'emballages et la mise en place de consignes.

**B**érangère Couillard s'est rendue à La Feuille d'Érable afin de visiter l'entreprise rennaise d'insertion, emblème local de la filière du recyclage. En présence d'Éric Challan Belval, président de La Feuille d'Érable et également à la tête du Medef d'Ille-et-Vilaine, elle a découvert les activités de lavage et de réemploi de contenants alimentaires, dont une nouvelle activité de collecte et de lavage pour le réemploi des bouteilles en verre.



Dans la foulée de cette visite, la secrétaire d'État a animé une concertation locale à la préfecture sur les déchets d'emballages et la mise en place de consigne. Elle entend « *trouver les meilleurs leviers pour collecter et recycler tous les emballages plastiques et favoriser le réemploi* » avec en ligne de mire les objectifs de la loi « *Anti-gaspillage pour une économie circulaire* » (AGEC) : 5% d'emballages réemployés mis sur le marché en France en 2023 et 10% d'emballages réemployés mis sur le marché en France en 2027. À son arrivée rue Martenot, Bérangère Couillard a été accueillie par une « *casserolade* » orchestrée par des opposants à la réforme des retraites.



## Qui est cette secrétaire d'État aux origines bretonnes ?

Née à Rennes en 1986, Bérangère Couillard poursuit ses études à l'IAE-IGR, la filière universitaire de management de la capitale bretonne. Elle commence sa carrière dans le domaine de l'agro-alimentaire au sein de l'entreprise de chocolat de Neuville, où elle évolue pendant six ans en occupant différents postes commerciaux. En 2016, elle devient directrice régionale pour le Grand Ouest de la marque de vêtements IKKS. Elle rejoint les rangs d'En Marche, parti d'Emmanuel Macron, dès 2017. Investie aux élections législatives dans la 7e circonscription de la Gironde, elle est élue. Candidate à sa réélection en 2022, elle l'emporte à nouveau. En juillet 2022, elle est nommée secrétaire d'État dans le gouvernement d'Elisabeth Borne.



# Résidences secondaires

# Les Bretons s'offrent un 2<sup>e</sup> chez-soi en terres natales

Selon une étude récente de l'INSEE, près de la moitié des résidences secondaires en Bretagne sont détenues par des habitants de la région.

La Bretagne comptait en 2019 près de 233 600 résidences secondaires, soit 12% des 2 millions de logements situés dans la région. Ce chiffre dépasse la moyenne nationale de 9%, principalement grâce à l'attrait du littoral breton. En fait, la Bretagne se classe au 4<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines françaises en termes de part des résidences secondaires, juste derrière la Corse, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Occitanie.

## Les Bretons restent fidèles à leur région

Il est intéressant de noter que 43% des résidences secondaires en Bretagne appartiennent à des ménages dont la résidence principale se trouve également dans la région. Les Bretons sont donc les premiers à profiter des attraits de leur région pour leurs escapades. Plus précisément, 14% de ces résidences secondaires sont détenues par des ménages de l'Ille-et-Vilaine, 12% du Finistère, 10% du Morbihan et 7% des Côtes-d'Armor. Plus de la moitié (55%) des détenteurs de résidences secondaires en Ille-et-Vilaine y possèdent aussi leur résidence principale. Dans les trois autres départements bretons, les détenteurs ont plus souvent leurs résidences secondaire et principale dans le même département : 88% dans le Finistère, 82% dans le Morbihan et 74% dans les Côtes-d'Armor. Ainsi, la moitié des propriétaires de résidences secondaires en Bretagne proviennent de la région ou des Pays de la Loire, près d'un tiers sont franciliens et 7% sont étrangers, principalement britanniques. Ces détenteurs de résidences secondaires, généralement plus aisés, sont également plus âgés, les deux tiers d'entre eux ayant au moins 60 ans.

## Les résidences secondaires, majoritairement des maisons

En Bretagne, 76% des résidences secondaires sont des maisons, tandis que 24% sont des appartements. Un grand nombre de ces habitations sont plutôt spacieuses : 31% d'entre elles ont une surface habitable de plus de 100 m<sup>2</sup>, comparativement à 23% en moyenne nationale, hors Île-de-France. De plus, 45% des résidences secondaires en Bretagne disposent de plus de 6 pièces, contre 33% au niveau national. Les résidences secondaires bretonnes sont fréquemment situées à proximité du littoral : 65% d'entre elles se trouvent à moins de 2 km du rivage, ce qui représente la proportion la plus élevée parmi les régions littorales.



233 600 logements considérés fiscalement comme des résidences secondaires en 2019

## Plus d'un logement breton sur neuf est une résidence secondaire

4<sup>e</sup> rang des régions derrière la Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Occitanie

Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements



12 %

en Bretagne



9 %

en France métropolitaine

## Deux résidences secondaires sur trois sont situées le long du littoral

Part des résidences secondaires situées

à moins de 2 km du rivage



65 %



à moins de 500 m du rivage



40 %

## Les détenteurs de résidences secondaires sont majoritairement Bretons ou Ligériens

43 % des résidences secondaires sont détenues par des ménages ayant leur résidence principale en Bretagne



## Les détenteurs de résidences secondaires sont plus souvent des ménages aisés

Part des ménages ayant un revenu disponible annuel supérieur à 80 000 €

22 % parmi l'ensemble des détenteurs de résidences secondaires



4 % parmi l'ensemble des détenteurs de résidences principales



© DR

## Biotech Santé Bretagne

Franck **Zal**  
réélu président

L'association Biotech Santé Bretagne (BSB), qui structure et anime les filières régionales des biotechnologies et de la santé, a tenu son assemblée générale le 4 mai dernier, à Rennes. Franck Zal, PDG d'Hemarina est réélu président de l'association pour un mandat de trois ans. BSB compte aujourd'hui 189 adhérents, regroupant des entreprises, des laboratoires de recherche et des centres de soins. L'association a accompagné près de 200 entreprises et plus de 100 projets innovants en 2022. Les sept marchés concernés sont les éco-industries, l'agro-industrie, la nutrition santé, la cosmétique, la biotech pharma, les technologies médicales et l'e-santé. Les projets accompagnés par BSB ont un potentiel d'investissement innovation global de 48,3 millions d'euros.

*« La feuille de route de BSB pour ces prochaines années prendra en compte le concept «one health» qui pense l'innovation santé à l'interface de l'homme, de l'animal et de l'environnement. La Bretagne est leader dans les biotechnologies marines, ce secteur qui valorise nos ressources régionales sera aussi au cœur de notre activité », a déclaré Franck Zal.*



© Frédéric Obé

## Université de Rennes

David **Alis**  
élu président

David Alis a été élu président de la nouvelle Université de Rennes avec une majorité absolue des voix, pour un mandat de quatre ans. Il devient ainsi le premier président de cette nouvelle entité, fruit du rapprochement entre l'Université de Rennes 1 et ses établissements-composantes (EHESP, ENSCR, ENS Rennes, INSA Rennes et Sciences Po Rennes). David Alis est un universitaire expérimenté, spécialisé en gestion et en ressources humaines. Il a débuté sa carrière en 1998 à l'IGR-IAE Rennes, avant de devenir professeur agrégé en gestion des ressources humaines en 2001. David Alis est élu président de l'Université de Rennes 1 en 2016, puis de nouveau en 2020. Il est également impliqué dans des organisations universitaires et a été élu vice-président du Conseil des personnels et des moyens de France Universités en 2023. Il est également co-président du Conseil franco-qubécois de coordination universitaire (CFQCU) et membre du comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique de la région Bretagne.

## ILLE-ET-VILAINE

**WedoLow remporte le Prix Pionnier 2023**

Chaque année Le Grand Prix de l'Automobile Club de France Autotech récompense des startups issues de différents pays pour leurs innovations et solutions technologiques apportées à l'industrie automobile. En avril dernier, c'est la startup rennaise qui a remporté le Prix Pionnier 2023. WedoLow, créée en 2022 par Justine Bonnot, propose une solution d'optimisation d'applications embarquées et hébergées pour favoriser l'éco-conception logicielle. Elle aide à optimiser les algorithmes et à alléger le code. Un enjeu pour l'industrie automobile quand on sait que les voitures contiennent 200 millions de lignes de code. Un chiffre qui devrait monter jusqu'à 600 millions d'ici 2025. Des constructeurs comme Volkswagen et Stellantis se définissent d'ailleurs comme des entreprises du logiciel, car 60 % de la valeur d'un véhicule en 2030 proviendra des logiciels. (Voir notre focus sur WedoLow dans le 7 jours N° 5167).



©DR

## MORBIHAN

**Zéphyr et Borée, lauréate du plan France 2030**

L'entreprise installée à Lorient, Zéphyr et Borée, compte parmi les 9 projets morbihannais lauréats du plan France 2030 avec son projet « Mervent 2025 ». Celui-ci vise à concevoir, faire construire, et opérer le premier porte-conteneur industriel à propulsion hybride voiles / carburant de synthèse (hydrogène vert). Porteur d'un projet au budget global de 37 millions d'euros, Zéphyr et Borée s'inscrit également dans une approche de décarbonation centrée sur la sobriété, en travaillant sur l'efficacité énergétique et l'activité du navire (réduction de vitesse, optimiser la route du navire, temps de manutention, formation des équipages) avec pour objectif une économie de bilan carbone de 50 %. Lancé par le président de la République en octobre 2021, le plan France 2030 compte 54 milliards d'euros mobilisés, et vise à accélérer la transformation des secteurs clés de l'économie par l'innovation. Ce plan se déploie depuis plus d'un an dans le Morbihan.

## 3

## ILLE-ET-VILAINE

**Glass Express ouvre à Rennes**

Glass Express, expert en remplacement de pare-brise fondé en 2013 et comptant 14 agences en France, a ouvert en avril 2023 un nouveau site logistique de 2 000 m<sup>2</sup> à Rennes. Situé au 6 rue de la Roberdière, dans la Zone Industrielle de la route de Lorient, ce local permettra à l'entreprise de couvrir efficacement le territoire breton. L'entreprise a été accompagnée par le Groupe Giboire.



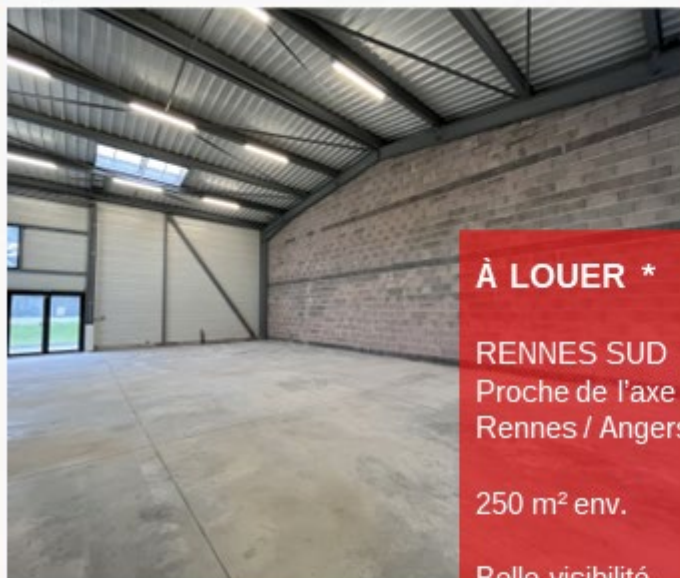


## ILLE-ET-VILAINE

**Rivacom intègre Ozco**

Le groupe de communication breton annonce l'acquisition d'Ozco, une agence de relations presse spécialisée en vins et spiritueux. Cette opération permet à Rivacom de s'implanter en Aquitaine et de réinvestir Paris, en poursuivant sa stratégie de déploiement territorial tout en complétant son portefeuille d'expertises. Créée en 2014, Ozco bénéficie d'une expertise reconnue dans la communication « produits » et l'univers du luxe. Cette acquisition soutiendra la croissance continue de l'agence, lui offrant une puissance de frappe sur le marché des vins, champagnes et spiritueux, et l'opportunité de séduire d'autres grands acteurs du secteur. Les équipes d'Ozco, renforcées par des profils complémentaires, continueront de travailler sous la direction de leurs fondateurs à Paris et Bordeaux.

4

**CUSHMAN & WAKEFIELD****À LOUER \***

**RENNES SUD**  
Proche de l'axe  
Rennes / Angers

250 m<sup>2</sup> env.

Belle visibilité

Disponibilité  
immédiate

**ACTIVITES****À LOUER \***

**RENNES NORD**  
AU PIED DU  
METRO

1 206 m<sup>2</sup> env.  
divisibles à partir  
de 365 m<sup>2</sup>

Immeuble récent

Disponibilité :  
1er juin 2023

**BUREAUX**

Partenaire commercial - DAUPHIN Immobilier

(\*) Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Georisques : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

**02 99 33 33 33**[immobilier.cushmanwakefield.fr](http://immobilier.cushmanwakefield.fr)

# « Échoppes des Lices » Échappée gourmande au cœur de Rennes



Les cinq échoppes en cours d'aménagement du côté de la place des Lices

©Suitcase Hospitality

Le projet des « Échoppes des Lices », porté par Suitcase Hospitality, Groupe Legendre et For-Bzh, dévoile les artisans et commerçants qui ouvriront prochainement leurs portes dans le centre historique de **Rennes**, au rez-de-chaussée de la nouvelle adresse à la mode qu'est le Mama Shelter.

**D**epuis des siècles, le marché des Lices est un lieu incontournable de la gastronomie rennaise, réunissant chaque samedi les meilleurs producteurs locaux et régionaux. Les « Échoppes des Lices » ambitionnent de prolonger cette expérience gourmande et conviviale tout au long de la semaine. Situées au rez-de-chaussée du Mama Shelter, ces boutiques proposeront une offre alimentaire de proximité, valorisant les produits locaux et les terroirs bretons. « *Au sein de cette nouvelle place épicurienne qui renforce l'attractivité du centre historique, nous avons envie de donner leur place à des talents qui partagent nos valeurs d'authenticité et du bien-manger, pour satisfaire quotidiennement les appétits des Rennais et des voyageurs, et mettre en lumière leur*

*savoir-faire* », explique Jean-Baptiste Martin, co-fondateur et Directeur Général Suitcase Hospitality.

## Dix échoppes, de 27 à 123 m<sup>2</sup>

Ces locaux, qui ont été entièrement réhabilités, accueilleront dans les prochaines semaines une offre alimentaire de proximité mettant en valeur les produits locaux et les terroirs bretons.

Côté rue de la Monnaie, quatre nouveaux artisans indépendants : « *La Boucherie de la Monnaie* », l'artisan torréfacteur de cafés « *Bourbon d'Arzel* », l'épicerie italienne des « *Italiens du Coin* », et la cave à vins « *Le Cellier des Lices* ».

Sur la place des Lices, à gauche du porche d'entrée du Mama Shelter, les nouvelles échoppes accueilleront le primeur « *Aux Marchés des Halles* », et la pâtisserie « *Carlotta* ».

En fin d'année, le restaurant « *Breizh Café* » du breton Bertrand Larcher, engagé au quotidien pour le développement d'une agriculture biologique, locale et durable, ouvrira sur la place de la Trinité.

Trois échoppes sont encore à l'étude et cherchent encore preneur pour accueillir notamment des métiers de bouche comme un boulanger, un fromager ou une épicerie fine.

### La Boucherie de La Monnaie

« *L'agencement de mon échoppe se veut novateur avec un espace complètement ouvert, mettant en avant le savoir-faire des artisans et facilitant les échanges. Depuis notre ouverture le 30 mars dernier, je suis, avec mon équipe, tellement ravi de rencontrer nos clients, de découvrir leurs habitudes et leur faire plaisir !* » raconte Aymeric Hurault qui a été le premier à ouvrir.



L'équipe de la Boucherie de la Monnaie : William, Aymeric, Alan et Valentin, première échoppe qui a ouvert le 30 mars dernier.



## LE GROUPE GIBOIRE PARTENAIRE DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Nos équipes vous accompagnent dans votre projet de location, de vente ou d'acquisition de bureaux.

**BUREAUX À LOUER - DISPONIBILITÉ IMMÉDIATE**



### IMMEUBLE NEWLINE

Boulevard d'Armorique - Rennes  
Terrasses privatives et communes - 71 parkings privatifs  
3 500 m<sup>2</sup> divisibles



### IMMEUBLE ARENA

Route de Fougères - Rennes  
78 parkings privatifs  
2 160 m<sup>2</sup>

GIBOIRE ENTREPRISE ■ 02 23 42 43 44 ■ [giboire.com](http://giboire.com)





Travailler  
en Bretagne  
en 2050

# La fin des métiers, l'ère des **soft skills**

Comment travaillerons-nous en Bretagne en 2050, quelles seront les implications RH ? La table ronde organisée par Novapuls à Rennes a abordé la question de l'avenir du travail en Bretagne en 2050. Les échanges ont fait la part belle à la montée en puissance des soft skills, à la formation et à l'organisation du travail.

De g. à d. : Florent Letourneur, CEO de We Feel Good ; Hélène Jaffrelot, general manager de Novapuls Rennes ; Denys Sarrazin, DRH France de Lactalis et Ludivine Tabart-Combrisson, Directrice Région Ouest chez Malt



©SB7Jours

**A**venir radieux ou dystopie pour le monde du travail en 2050 ? Vaste question pour le premier rendez-vous d'un cycle prospectif sur la Bretagne en 2050 organisé par Novapuls, l'accélérateur de startups et filiale de Sodero Gestion. Trois invités ont pris part à la table ronde : Florent Letourneur, co-fondateur de We Feel Good et co-fondateur de Happy to meet you, Denys Sarrazin, DRH France du Groupe Lactalis et Ludivine Tabart-Combrisson, Directrice Région Ouest chez Malt, plateforme dédiée aux freelances (10 000 inscrits en Bretagne et 500 000 à l'échelle nationale). Les difficultés de recrutement actuelles des entreprises ont tendance à limiter la projection, y compris à court terme. Plus proches du scénario pragmatique que de la série d'anticipation, les intervenants ont tout de même réussi à identifier quelques pistes de réflexion.

### L'ère des soft skills

Ils seront rares à garder le même métier toute une vie. Les entreprises devront faire preuve de flexibilité et ne plus appréhender les collaborateurs par le prisme du « métier » mais plutôt sous l'angle des « compétences », en particulier les « soft skills ». Ces compétences comportementales sont en train de se tailler la part du lion dans les débats RH du moment. En amont de la table ronde, Novapuls avait d'ailleurs invité 7 startups dont les propositions de valeurs tournaient principalement autour des soft skills (Dewan Développement, No Clash, Kirae...). Garantir la qualité de vie au travail, prévenir les risques psychosociaux, éviter la fuite des talents, les neurosciences cognitives deviennent les alliées des DRH pour manager le capital humain.

### La formation perpétuelle

« 85 % des emplois de 2030 n'existent pas encore\* », rappelle Ludivine Tabart-Combrisson de Malt pour illustrer la complexité à se projeter à un horizon encore plus lointain. Prenant part au débat, Lisa Ferrer, fondatrice de la startup Kirae avance : « Quels sont les métiers de 2050 ? Finalement, peu importe, puisque nous serons dans une posture apprenante en permanence et c'est ce

qui nous permettra de faire face aux transitions. Il faut sortir de la dualité entre la formation initiale et la formation continue. En 2050, on désilote et on se forme en continu. »

### La fin du salariat ?

Si la France reste encore loin derrière les États-Unis, où les travailleurs indépendants représentent 35 % de la population active, la tendance à l'indépendance professionnelle s'ancre durablement dans le paysage économique. Une manière pour les entreprises de pallier aux pénuries de candidats. L'Hexagone compte actuellement 5 millions de travailleurs indépendants qui tirent leur revenu principal de cette activité, 8 millions travaillent en freelance pour compléter leur salaire.

Pour Florent Letourneur, le mix entre salariat et travail indépendant a de beaux jours devant lui. Il s'appuie sur l'exemple de sa directrice commerciale chez We Feel Good qui travaille 4 jours par semaine pour l'entreprise et consacre un jour par semaine à son activité de décoratrice en freelance. Original, certes, mais le gage de « ne pas la perdre ».

### La semaine de 4 jours

Elle en séduit certains, en particulier pour les postes qui ne se prêtent pas au télétravail. D'après une note de

l'Institut Rousseau publiée début mai, la France est même prête pour sa généralisation. D'autres la trouvent trop contraignante. « Chez Lactalis, nous imaginons des scénarios pour nos usines avec une semaine de 4 jours, 10 heures par jour, puis une semaine de 3 jours, 10 heures par jour », explique Denys Sarrazin, le DRH France. De son côté, Florent Letourneur ne croit pas à sa généralisation. « Chez MV Group (Florent Letourneur s'est associé à Olivier Méril, DG de MV Group, pour fonder We Feel Good, ndr), nous la proposons mais le nombre de personnes ayant choisi ce format-là est éphémère par rapport au nombre de salariés. Cela amène d'autres impacts, ce n'est pas du temps partiel. » Si des expérimentations sont à l'œuvre, le débat sur cette organisation du temps de travail court toujours.

\* étude publiée par Dell et l'Institut pour le futur

## Participez à une étude !

Novapuls et Sodero Gestion lancent « Bretagne 2050 », une étude prospective qui vise à identifier les futurs enjeux et les opportunités pour la région. Cette étude nourrira les échanges lors du Forum Économique Breton, les 6 et 7 septembre 2023. Pour y répondre, scannez le QR Code.



## Les prochains rendez-vous « Bretagne 2050 »

- le 8 juin à Lorient sur l'énergie
- le 22 juin à Brest sur l'industrie
- le 4 juillet dans les Côtes-d'Armor sur l'agro-agri

David  
Le Ruyet

# Maître pastier par vocation

David Le Ruyet, installé à **Languidic (56)**, dans la modeste zone artisanale de Lanveur, mène sa petite entreprise d'une main de maître. Depuis 14 ans, il cultive ses propres céréales pour produire des pâtes « *haut de gamme* » qui séduisent de grands noms de la gastronomie française et les meilleures épiceries fines du pays. Le maître pastier tient malgré tout à garder les pieds sur terre pour ne pas devenir esclave de son activité.

Il existe des gens précoces. David Le Ruyet, 35 ans, appartient à cette catégorie de personnes qui sait très tôt ce qu'il veut faire « *dans la vie* ». Fils d'un couple d'agriculteurs de Languidic, David sait depuis son jeune âge qu'il travaillera dans la « *transformation des céréales* ». « *J'ai toujours eu ça en tête, je voulais du concret et l'idée des pâtes est venue naturellement* », explique-t-il, presque timidement. Faire ce que l'on aime est souvent un gage de réussite. David en est le parfait exemple. Aujourd'hui, il produit une soixantaine de variétés de pâtes pour Hugo Rollinger, Bertrand Larcher, Christian Le Squer, le restaurant Taillevent ou les épiceries fines les plus réputées... Rien que ça.



## D'abord, acquérir les compétences théoriques

Élevé dans l'exploitation agricole familiale, David passe son enfance entre les champs de blé de papa et l'étable de maman. Chacun sa spécialité, mais un amour commun des beaux produits. Un héritage que David entend bien perpétuer. Mais sans précipitation, pas à pas. Il fait un bac pro agricole, puis un BTS vente alimentaire et une licence pro création et gestion d'entreprise. Une formation aux petits oignons qui lui apporte toutes les compétences nécessaires à son entreprise. On sent l'homme méthodique, celui qui se donne les moyens de réussir et ne ménage pas ses efforts. « *Après les connaissances théoriques, j'étais vraiment impatient de faire du concret, mais ce n'était pas facile de trouver un stage dans une entreprise qui faisait à la fois des céréales et des pâtes, se souvient-il. Et puis, j'ai fait une belle rencontre avec Les Moulins de Perrine du côté de Toulouse.* »

## La confirmation des Moulins de Perrine

L'entreprise familiale du sud-ouest correspond parfaitement au modèle qu'il compte développer. « *Je trouvais leurs moulins à l'ancienne assez rigolos et juste magnifiques, confie David. Mais surtout c'était la preuve que je n'avais pas besoin de grosses machines pour faire mes pâtes. J'avais sous les yeux la confirmation que je pouvais fabriquer de bons produits en garantissant une parfaite traçabilité sans devenir un gros industriel.* » Conforté dans ses choix, David perfectionne sa première recette de pâtes, inventée en début de licence pro. Les premières tagliatelle et spaghetti Le Ruyet sortent de la machine à pâtes prêtée par le chef de l'Italique, restaurant loriento-italien réputé. Les premiers échantillons partent par La Poste.

## Une entreprise à taille humaine

« *Les premières années, je passais les trois quarts de mon temps à faire de la prospection et un quart à produire, c'était pas mal de stress. Mais ça valait le coup, se réjouit aujourd'hui David, car je fais vraiment ce qui me plaît. Tout ce qui est produit est vendu et c'est mon seul but. Je ne veux pas faire du business à tout prix.* » Le maître pastier a tout de même agrandi

son exploitation voilà 2 ans en passant de 18 à 60 ha de blé et sarrasin, mais a refusé les propositions de parcelles supplémentaires d'autres propriétaires locaux. « *Je tiens à rester à la tête d'une entreprise familiale à taille humaine. Ma femme Elodie me seconde très efficacement et nous prenons un renfort en cas de besoin, mais je veux maîtriser la croissance de l'entreprise. Hors de question de changer de vitesse de croisière* », dit-il, heureux du chemin parcouru jusqu' alors.

## Toujours un coup d'avance

Le bonheur serait donc à portée de mains... David veut œuvrer dans ce sens, en tout

cas. Il a dessiné lui-même les plans de son usine en mettant la priorité sur l'ergonomie des postes de travail, la présentation de sa petite boutique d'usine, le conditionnement des pâtes et le respect de l'environnement. Il pratique l'agriculture raisonnée et envisage de semer prochainement du seigle et du petit épeautre. Une ambition maîtrisée, mais toujours un coup d'avance. Quand Hugo Rollinger cherche des saveurs particulières pour accompagner ses poissons, David lui propose des pâtes saveur agrumes, poivre sauvage; pour Christian Le Squer, ce seront les Fettucine au sarrasin... Les chefs ont trouvé leur maître... pastier.



« Je ne veux pas faire du business à tout prix. »

# L'Art du Bois

## Menuiserie labellisé EPV

À **Chavagne (35)**, l'entreprise de menuiserie traditionnelle spécialisée dans le patrimoine, L'Art du Bois, vient d'être labellisée pour son savoir-faire en restauration d'ouvrages en bois massif sur des bâtiments historiques.

L'Art du Bois a notamment restauré des menuiseries et parquets au Parlement de Bretagne, dans la cathédrale de Rennes ou encore au Prytanée à la Flèche (72). Créée en 1969, reprise par Nicolas Chanclou en 2016, l'Art du Bois conçoit, fabrique et pose des menuiseries et portes, boiseries, parquets à l'ancienne... selon les techniques traditionnelles pour faire revivre le patrimoine local.

Elle compte aujourd'hui une vingtaine de salariés passionnés par leur métier, et plusieurs apprentis en formation, qui pérennisent un savoir-faire de plus de 50 ans, au cœur des lieux remarquables où ils interviennent.

« Après la qualification Qualibat Restauration des menuiseries des Monuments Historiques obtenue en 2019, ce label EPV est une nouvelle marque de qualité, et une récompense remarquable, qui valorise nos équipes », explique Nicolas Chanclou.



### Label EPV

Créé en 2005, le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » (EPV) est un label de l'État mis en place pour distinguer des entreprises françaises, artisanales et industrielles aux savoir-faire rares et d'exception. Ce label est délivré sur dossier pour sauvegarder et transmettre les savoir-faire les plus fragiles et conforter le développement des emplois.

**11 entreprises sont labellisées en Ile-et-Vilaine dont 4 dans le secteur du Bâtiment :**  
Yann Jallu, ébénisterie, fabrication de mobilier contemporain, Sens-de-Bretagne  
Crézé, métallerie et ferronnerie d'art, Saint-Jacques de la Lande  
ENP Agencements, ameublements en bois haut de gamme, Maen Roch  
L'Art du Bois, fabrication, pose et restauration de menuiseries bois massifs, Chavagne



Convention  
LCA Ouest et Vivea

# « Seulement 20 % des agriculteurs se forment »

La Coopération Agricole (LCA) Ouest a tenu son assemblée générale le 4 mai à **Rennes**.

L'occasion de renouveler sa convention avec Vivea, un fonds d'assurance formation pour les agriculteurs, afin de renforcer la formation des exploitants agricoles, enjeu critique des années à venir pour faire face à l'évolution des métiers.

Is ne sont que 20 % à suivre des formations à ce jour, d'après la donnée communiquée par Franck Pellerin, éleveur dans le Morbihan et président de Vivea Bretagne. « *Nous souhaitons sensibiliser les agriculteurs à venir davantage se former. Il y a de la marge et il faut de la prescription de formation personnalisée.* »

## Renouvellement de la convention Vivea / LCA Ouest

La formation fait partie des piliers du nouveau projet stratégique de La Coopération Agricole Ouest, syndicat professionnel des acteurs coopératifs agricoles et agroalimentaires. Premier levier : renforcer le partenariat avec Vivea. Chose faite avec la signature d'une nouvelle convention entre les deux organismes pour une durée de trois ans. « *Les axes forts du partenariat entre Vivea et LCA Ouest sont la formation aux enjeux stratégiques, à l'évolution des métiers, à la gestion économique et le renouvellement des générations. En tant qu'agriculteurs, nous contribuons tous à Vivea. Il ne faut pas hésiter à poser des temps de formation, car les fonds sont existants* », a rappelé Franck Pellerin.

Une soixantaine de représentants du monde agricole assistent à l'AG. Parmi eux, Michel Stoumboff, directeur de la DRAAF Bretagne, Marie Kieffer de l'ABEA, ou encore des élus de la FRSEA Bretagne.



Franck Pellerin, éleveur de bovins et de porcs dans le Morbihan et président de Vivea Bretagne. Derrière lui, Sébastien Chevalier, président de la commission « vie coopérative » à LCA Ouest.

## Attirer des jeunes

Le catalogue de formations que propose LCA Ouest aux dirigeants, élus et salariés des coopératives, va de la gouvernance aux impacts du changement climatique, en passant par du média coaching et de la prise de parole en public.

En jeu notamment, l'attractivité des métiers avec en ligne de mire le départ en retraite de la moitié des agriculteurs à horizon 2030. LCA Ouest a signé une convention en 2022 avec l'Institut Agro Rennes Angers pour favoriser l'accueil de stagiaires et accompagner des projets étudiants. L'organisation prépare également un nouveau « *Forum jeunes* » pour anticiper l'avenir.

## La Coopération Agricole Ouest

3 régions : Bretagne, Pays de la Loire et Normandie  
110 coopératives  
95 % de TPE et PME  
49 000 salariés

Ivan  
**Quenardel**  
président  
Groupe Maintenant!

# Groupe Maintenant! Des experts « amis-amis »

Par Karine Barbé

Le Groupe rennais Maintenant! incarne une nouvelle approche de l'accompagnement des TPE-PME en unissant diverses compétences complémentaires. Autour du cabinet d'expertise-comptable L'Optimiste, il fédère trois entreprises spécialisées en ressources humaines, droit et RSE, ainsi qu'une association offrant une vision stratégique aux dirigeants. Fort de ses 70 collaborateurs, le Groupe affiche un chiffre d'affaires de près de 5 millions d'euros et veut essaimer son modèle sur le territoire breton. Rencontre avec son président, Ivan Quenardel.

**7J : Vous avez fondé le cabinet d'expertise-comptable L'Optimiste en 2019 à Rennes et, depuis, vous avez élargi votre périmètre pour inclure des spécialistes en ressources humaines, droit, performance extra-financière et conseil stratégique avec la création du Groupe Maintenant !, aujourd'hui entreprise à mission. Quel est votre moteur ?**

**Ivan Quenardel** : Notre approche pour accompagner les TPE et PME est basée sur trois piliers fondamentaux : la stratégie, l'organisation et le pilotage. Ces trois éléments sont essentiels pour aider les dirigeants d'entreprises à prendre les bonnes décisions et à atteindre leurs objectifs. En tant qu'expert-comptable, je suis conscient que donner un simple bilan ne suffit pas à résoudre les problèmes des dirigeants d'entreprise. Pour aider nos clients à prendre des décisions importantes qui peuvent impacter leur activité, nous avons créé une approche qui repose sur une culture entrepreneuriale et la capacité de se mettre à la place du dirigeant. Cela nécessite un accompagnement dans la stratégie, en décelant les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et en ne se contentant plus de constater le passé avec un bilan annuel. Nous voulons éviter que nos clients soient pris au dépourvu en raison d'un manque d'anticipation ou de projection. Nous sommes conscients que les experts-comptables ne sont pas suffisamment disponibles et que leur champ de compétences est limité aux chiffres, ce qui crée une frustration chez les clients qui attendent des conseils avisés. Pour résoudre ce problème, j'ai créé Tactique en 2019, rassemblant un collectif d'experts déterminés à fournir une perspective stratégique aux dirigeants d'entreprises. Car tout part de la stratégie ! Et puis l'écosystème s'est enrichi grâce aux rencontres et une culture de remise en question permanente. Nous avons intégré de nouvelles entités, chacune apportant des expertises complémentaires : juridique avec Citadel, RH avec Kom & Do, RSE avec Impaccct. Cette démarche nous a permis de créer le Groupe Maintenant! et de donner un nom à ce qui avait été accompli depuis trois ans.

...



## Tout part de la stratégie.



**7J : Vous parlez beaucoup de stratégie.**

**Les TPE et PME ne disposent pas de comité stratégique ni souvent de moyens pour faire appel à des sociétés de conseil. Comment abordez-vous ce problème ?**

**Ivan Quenardel :** Pour rendre accessible les conseils stratégiques, nous avons opté pour un modèle associatif concernant l'entité Tactique. Notre modèle économique est conçu pour offrir une valeur ajoutée aux entreprises locales tout en demeurant abordable. L'enjeu d'être une association réside également dans le fait de créer un projet ouvert et porté collectivement, favorisant ainsi l'implication et la collaboration entre les membres. Contre une cotisation de 2 400 euros annuelle, les dirigeants ont accès à des experts (également membres de Tactique), la possibilité de réunir un comité stratégique autour de leurs problématiques, un suivi à l'année. Au-delà du soutien stratégique, à mon avis d'intérêt général, nous avons identifié un besoin de formation chez les dirigeants. Ceux-ci sont experts dans leur métier, mais on leur demande aussi d'être experts en RH, finance et management, ce qu'ils ne sont pas toujours. Pour combler ce vide, nous avons aussi créé un parcours de formation de neuf mois, à raison d'une journée mensuelle, réunissant 10 dirigeants autour de thématiques telles que la stratégie, l'organisation, les RH et le management, avec un coaching personnalisé entre chaque session. Cette formation, certifiée Qualiopi et éligible au CPF, coûte 5 000 euros.

**7J : Vous avez intégré Impacct au sein du Groupe pour aborder les enjeux RSE de vos clients. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce volet ?**

**Ivan Quenardel :** Nous sommes convaincus que la mesure est la clé de l'amélioration. Tout comme nous mesurons la performance financière de l'entreprise avec L'Optimiste, avec Impacct notre objectif est d'aider les entreprises à mesurer leur démarche RSE, leur performance extra-financière. Nous sommes fiers d'avoir été en mars le premier OTI (organisme tiers indépendant) en

Bretagne accrédité par le Cofrac, afin de réaliser les audits de DPEF (*Déclaration de Performance Extra-Financière, ndlr*) et de sociétés à mission. Cette reconnaissance nous permet d'offrir aux entreprises engagées du territoire une palette de services, en complément de notre métier de conseil en reporting extra-financier et de la réalisation de bilan carbone.

**7J : Le financement des entreprises, pour assurer notamment leur transformation, est un réel sujet aujourd'hui. Disposez-vous d'une solution pour accompagner le dirigeant sur cette problématique ?**

**Ivan Quenardel :** Effectivement, nous avons identifié un problème sur le financement des TPE-PME. Les dirigeants ont, certes, accès à des emprunts traditionnels, mais ils doivent commencer à les rembourser immédiatement. L'alternative est d'opter pour des obligations à des taux de 10-12%, ou accepter une prise de participation au capital. Cependant, la majorité des TPE et PME sont réticentes à accepter un financement à de tels taux. Notre objectif est donc de créer une solution intermédiaire, en proposant des emprunts "in fine". Cela leur permettrait de disposer de l'argent nécessaire pour entamer une transformation qui ne générera des bénéfices qu'au bout de deux ou trois ans, et de rembourser l'emprunt lorsque les retombées financières se concrétiseront.



En tant qu'expert-comptable, je suis conscient que donner un simple bilan ne suffit pas à résoudre les problèmes des dirigeants d'entreprise.





## Les dirigeants qui portent collectivement Maintenant! et ses entités

Lise Xu, Louise Gortais Jouannin, Julie Joalland, Ivan Quenardel (L'Optimiste), Nolwenn David, Antoine Caussé (Impacct), Jean-Francois Bertrand, Jérôme Duval (Kom&Do), Émilie Thuaudet-Illouz (Citadel), Mélanie Morin, Guillaume Chevalier (Tactique)

### 7J : Pouvez-vous préciser les contours de cette offre ?

**Ivan Quenardel** : Nous aimerions créer une nouvelle catégorie de membres au sein de Tactique. Des financeurs qui seraient l'équivalent des business angels pour les entreprises traditionnelles. Pour baisser le coût des emprunts et rendre ces financements accessibles et acceptables psychologiquement pour les dirigeants, nous souhaitons conditionner le financement à un accompagnement. Cela permet de limiter les risques pour l'investisseur, car il ne se base plus uniquement sur un prévisionnel ou sur le pitch d'un commercial, mais sur un dirigeant qui accepte de se faire accompagner. Le risque est donc réduit, car le dirigeant n'est pas seul et cela limite la probabilité que les fonds soient mal utilisés. Notre objectif est de mobiliser entre 20 et 30 millions d'euros pour les TPE du territoire. Nous avons déjà la capacité de mobiliser 5 millions d'euros et avons identifié des cibles pour réaliser des tests. Nous travaillons également en étroite collaboration avec les banques, les fonds d'investissement et Breizh Invest, dont l'offre est plus adaptée aux besoins des TPE et PME.

...



Nous aimerions créer une nouvelle catégorie de membres au sein de Tactique, des financeurs qui seraient l'équivalent de business angels.





©DR



Nous pensons que l'expert-comptable à un rôle clé à jouer et une place à prendre dans la transformation des entreprises, mais il doit être capable de s'ouvrir aux autres domaines et s'appuyer sur des structures existantes.



**7J : Lorsqu'un dirigeant travaille avec une entité de Maintenant!, il se retrouve automatiquement en circuit fermé dans le Groupe ?**

**Ivan Quenardel :** Non pas du tout. Un dirigeant qui vient chez Tactique, par exemple, peut tout à fait être client d'un cabinet d'expertise-comptable autre que L'Optimiste. C'est d'ailleurs un message que je tiens à faire passer à mes confrères. L'association Tactique leur est ouverte et ils peuvent tout à fait venir avec leurs clients pour apporter cette brique stratégique. Cela dit, il est indéniable que la complémentarité des cinq structures constitue un véritable atout pour notre groupe. Aujourd'hui, 140 de nos clients ont bénéficié de l'accompagnement d'au moins deux entités de Maintenant!.

**7J : Toutes ces initiatives répondent-elles au besoin pressant des experts-comptables de réinventer leur métier ?**

**Ivan Quenardel :** Effectivement, ces initiatives sont en partie motivées par la nécessité pour les experts-comptables de se réinventer et d'adapter leur métier aux nouvelles exigences. La vision entrepreneuriale d'un expert-comptable doit être couplée à une obligation de transformation. Il est crucial de repenser notre approche pour mieux répondre aux besoins des dirigeants et les accompagner dans leurs défis quotidiens. Nous pensons que l'expert-comptable a un rôle clé à jouer et une place à prendre dans la transformation des entreprises, mais il doit être capable de s'ouvrir aux autres domaines et s'appuyer sur des structures existantes.



Notre objectif est de mobiliser entre 20 et 30 millions d'euros pour les TPE du territoire.



**7J : Comment envisagez-vous le futur de la profession ?**

**Ivan Quenardel** : Un avenir prometteur est à portée de main, à condition que les cabinets d'expertise comptable se transforment. Cela nécessite un acte d'humilité, en admettant ses propres limitations tout en reconnaissant son rôle privilégié auprès des dirigeants de TPE et PME. On manie beaucoup d'informations, on a la confiance des dirigeants alors ne pas aller plus loin serait criminel ! Plusieurs options s'offrent aux cabinets d'expertise comptable pour se réinventer : certains opteront pour une orientation technologique, tandis que d'autres choisiront de collaborer avec des professionnels de proximité, tels que les notaires, ou de se tourner vers du conseil pur. Certains cabinets préféreront se diversifier, tandis que d'autres se spécialiseront dans des secteurs spécifiques, tels que la restauration. Il n'y a pas de voie unique, mais une chose est sûre : tous doivent se réinventer, car le statu quo n'est plus tenable.

**7J : Quelles sont vos ambitions pour le Groupe Maintenant ! ?**

**Ivan Quenardel** : Nous travaillons actuellement sur le développement de Tactique dans le Morbihan, avec notamment deux parcours de formation lancés à Vannes et des demandes pour des parcours individuels. Notre objectif à terme est de couvrir l'ensemble de la Bretagne et plutôt que de racheter des cabinets, nous souhaitons en créer et donner l'opportunité à des jeunes de se lancer dans l'entrepreneuriat. Nous ne cherchons pas le profit à tout prix, mais plutôt à transmettre notre conviction que le modèle que nous avons créé est vertueux pour les entreprises. Nous souhaitons former et accompagner de jeunes experts-comptables qui, demain, voudront essaimer sur le territoire.



©Studio Carlito

## Un conseil de lecture ?

Je peux vous en donner deux ! Des livres que j'offre beaucoup autour de moi : *L'entreprise du XXI<sup>e</sup> siècle sera politique ou ne sera plus* de Pascal Demurger et *Bienvenue chez les fous ! - Success Story et secrets de management d'un laveur de carreaux* de Thierry Pick

# Employeurs, misez sur la formation professionnelle !

Par M<sup>e</sup> Mélanie Ambier, avocat au barreau de Rennes

Face aux nouveaux enjeux du contexte actuel et à la pénurie de compétences, la formation professionnelle peut apparaître comme une solution au service de l'entreprise.

**S**elon une enquête réalisée en France en 2022<sup>(1)</sup>, 7 actifs en poste sur 10 se disaient préoccupés par l'adaptation de leurs compétences à l'évolution de leur métier et à celle du marché du travail.

Pour autant, au-delà des obligations financières prévues par le législateur en matière de formation professionnelle (notamment, financement direct des actions de formation, contributions diverses), une double obligation plus générale est prévue par l'article L 6321-1 du Code du travail.

L'ampleur de cette disposition légale est particulièrement importante puisqu'elle implique, pour l'employeur :

- non seulement de garantir l'employabilité du salarié sur son poste de travail (notion d'adaptation au poste, employabilité « interne »),
- mais aussi, de garantir l'employabilité du salarié de manière plus globale, au-delà de son poste de travail, voire même, au-delà de l'entreprise (notion de maintien dans l'emploi, employabilité « externe »).

Miser sur la formation professionnelle, en s'emparant pleinement du socle obligatoire, mais aussi en allant au-delà, présente des avantages certains pour l'entreprise, outre le fait de s'acquitter de ses obligations.

Ces avantages s'expriment tout d'abord en interne, notamment :

- Développement des compétences des salariés, qui permettront d'augmenter leur productivité ;
- Motivation des salariés, en faisant croître leur implication au travail et leur engagement vis-à-vis de l'employeur ;
- Fidélisation des salariés, en leur permettant de se projeter sur le long terme et de visualiser leur évolution au sein de l'entreprise.

Ces avantages se révèlent également en externe, notamment :

- consolidation, voire développement de la marque employeur (via une communication efficace sur les efforts de formation mis en œuvre par l'entreprise) ;
- attractivité de l'entreprise et critère de différenciation pour les futurs salariés (la formation professionnelle devenant alors un levier dans le processus de recrutement).

Autant d'actions qui participent, d'une part, au sentiment de valorisation et de bien-être au travail pour les salariés et, d'autre part, à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

**L'une des étapes fondamentales dans la construction d'une politique de formation pertinente et efficace réside naturellement dans l'identification des besoins internes en formation.**

**Côté entreprise**, l'identification des besoins et des priorités en formation se fait à tout moment en fonction de la réalité quotidienne de l'activité et des objectifs à court, moyen ou long terme.

De plus, par principe :

- dans les entreprises d'au moins 50 salariés, le Comité Social et Economique (CSE) est notamment consulté sur les orientations stratégiques de l'entreprise, dont les orientations sur la formation,
- dans les entreprises d'au moins 300 salariés, une négociation sur la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) doit avoir lieu tous les 3 ans, portant notamment sur la formation.

Pour les entreprises concernées, la réflexion sur les priorités et objectifs de formation peut donc également intervenir à ces moments.

<sup>1</sup> Enquête Harris Interactive pour les acteurs de la compétence « Les français et la formation professionnelle » ([https://harris-interactive.fr/opinion\\_polls/les-francais-et-la-formation-professionnelle/](https://harris-interactive.fr/opinion_polls/les-francais-et-la-formation-professionnelle/)).



M<sup>e</sup> Mélanie  
**Ambier**

**Côté salarié**, l'un des moments privilégiés et le plus pertinent pour identifier les besoins en formation est lors des entretiens professionnels.

Chaque salarié doit en effet bénéficier d'un entretien professionnel au moins tous les 2 ans (périodicité par principe à défaut d'accord prévoyant d'autres dispositions) ainsi qu'à l'issue de certaines absences (par exemple, congé maternité, congé parental d'éducation, arrêt maladie de longue durée).

Cet entretien professionnel récurrent (différent de l'entretien d'évaluation) doit être consacré aux perspectives d'évolution professionnelle du salarié, notamment en termes de qualification et d'emploi. À ce titre, c'est à ce moment que le salarié doit recevoir des informations relatives à la validation des acquis de l'expérience (VAE), au compte personnel de formation (CPF) et au conseil en évolution professionnelle (CEP).

En outre, tous les 6 ans, l'entretien professionnel doit faire un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié, au cours duquel un point doit notamment être fait sur les actions de formation suivies par le salarié<sup>(2)</sup>.

C'est donc lors de ce moment privilégié avec le salarié que la question directe sur ses besoins en formation peut être abordée :

- soit, pour identifier une formation afin d'améliorer et développer ses compétences sur le poste déjà occupé,
- soit, le cas échéant, pour identifier une formation dans un autre poste, voire même un autre métier au sein de l'entreprise.

Une fois les besoins en formation identifiés, tant au regard des souhaits exprimés par les salariés que des priorités et de la stratégie globale d'entreprise, l'employeur peut établir un plan de développement des compétences rassemblant l'ensemble des actions de formation choisies à son initiative, à destination des

salariés (formations obligatoires comme non obligatoires, bilans de compétences, actions de type VAE).

Juridiquement, ce plan relève du pouvoir de direction de l'employeur qui est donc libre du choix des actions de formation à mettre en œuvre ainsi que de leurs bénéficiaires (ce, sous réserve des principes applicables en matière d'égalité professionnelle, de non-discrimination et des éventuelles dispositions conventionnelles applicables). Le salarié ne peut pas, sauf motif légitime, refuser de suivre une formation inscrite au plan.

S'il ne s'agit pas d'un outil obligatoire au sein de l'entreprise, la formalisation d'un tel plan de développement des compétences présente l'avantage de fournir à l'employeur :

- a minima, un justificatif objectif et concret du respect de son obligation d'adaptation au poste et de maintien dans l'emploi des salariés,
- a fortiori, un socle solide et déterminant dans la stratégie de développement de l'entreprise, en impliquant directement les salariés.

À noter qu'en pratique, les représentants du personnel devront être informés-consultés sur ce plan et qu'il conviendra de veiller à l'adaptation de celui-ci aux différentes évolutions de l'activité afin de conserver son efficacité.

Le plan de développement des compétences est ainsi un outil parmi d'autres que l'entreprise peut mettre en place et pour lesquels elle peut se faire accompagner, dans le cadre d'une démarche globale de gestion des compétences.

**Par conséquent, il est clair que miser sur la formation professionnelle présente de nombreux avantages, tant pour le parcours individuel du salarié que pour la performance de l'entreprise.**

**Véritable outil stratégique, la formation professionnelle permettra à l'entreprise d'aboutir à un résultat gagnant-gagnant.**

*2 Étant d'ailleurs précisé que, dans les entreprises d'au moins 50 salariés, si sur une période de 6 ans consécutifs le salarié a connu un manquement dans ses droits à entretien professionnel et n'a pas bénéficié d'au moins 1 action de formation non obligatoire, l'employeur s'expose à une sanction administrative (abondement du CPF du salarié à hauteur de 3.000€), outre d'éventuelles demandes de dommages et intérêts (de telles demandes d'indemnisation pour manquement aux obligations de formation émergent en effet dans le cadre des contentieux prud'homaux).*



Vincent de Monpezat, Tetrapodes XXL

Les entrepreneurs mécènes / « Jardin des Arts »

# Des sculptures monumentales pour enchanter la nature

Par Gwénaëlle de Carné

Un écrin de verdure dans le Parc d'Ar Milin' à **Châteaubourg (35)**, des artistes talentueux, des entrepreneurs mécènes passionnés, désireux de faire rayonner l'art et la culture... Et chaque printemps, une exposition de sculptures monumentales aussi attendue que remarquée !

**P**résidente des Entrepreneurs mécènes depuis 20 ans, Geneviève Burel passe pour cette 21<sup>e</sup> édition le relais à Magali Burel et à Jean Jenin. « *C'est un challenge pour nous de prendre la suite de l'association ! Nous le faisons avec sérénité, confiance, complicité, complémentarité et enthousiasme. Cette suite, nous la voulons dans le prolongement du projet de Gisèle, sans révolution, toujours avec simplicité, proximité et convivialité, mais aussi avec audace, originalité et ambition.* » Et la volonté de susciter l'émotion, d'éveiller les esprits, de les ouvrir à l'art.



Romain Reveilhac, The last waltz

par des couleurs vives et une finition poli-miroir. De son atelier, Vincent jouit de la vue de la rade de Brest : les balises, les bouées, les phares, les grues, les cargos font partie de son répertoire formel : impossible pour lui d'échapper à cet « *océan urbain* ».

Pour Maria Dominioni, « *l'important est de faire apparaître une beauté intérieure au travers d'une forme poétique.* » Elle célèbre le mouvement et le geste. En résine, les demoiselles d'Allégresse printanière, élancées comme des fleurs se dressent pour respirer l'air de la vie. Elles dansent vers leur destin, celui de l'unité des nations... Quant à Rafael, il pose un regard calme sur le monde qui l'entoure. Mara revisite les statues antiques et invite à se laisser aller à la rêverie.

De l'art figuratif à l'art abstrait, sept artistes ont été invités à exposer leurs créations monumentales, à apprivoiser la matière, à dialoguer avec la nature : Vincent de Monpezat, Mara Dominioni, Mireille Fulpius, Julien Guarneri, Nicolas Izquierdo, Romain Reveilhac et Paul Rouillac.

### Enchanter la nature

Aux frontières du design, de l'architecture et de la sculpture, Vincent de Monpezat se présente comme un « *explorateur de la matière* ». Dans ses Tétrapodes XXL, il joue de l'entrelacs des volumes, des déséquilibres, des effets de surface sublimés

Avec Les Lacustres réalisées avec Sylvie Bourcy, Mireille Fulpius montre qu'une « *installation, c'est la rencontre avec un lieu qui interroge et qui précipite au sens chimique du terme. C'est aussi une expérimentation qui va de pair avec le jeu...* » Sur l'étang d'Ar'Milin, elle a construit une structure sur pilotis à partir d'un module géométrique et de cerclages de bois, évoquant des vestiges archaïques.

Julien Guarneri s'en remet à la géométrie pour composer ses sculptures monumentales. Elles reposent sur la superposition des volumes dans une construction en décalé pour trouver le point d'équilibre.

Nicola Izquierdo est fasciné par l'arbre qui conjugue à la fois la beauté et la puissance. Il en a fait « *sa muse* » et réalise ses sculptures sur bois en direct, à la tronçonneuse, sous les yeux du public. Elles sont mises en couleurs par Scathy, couleurs qui renvoient aux quatre éléments.

Dans ses sculptures monumentales en acier inoxydable, Romain Reveilhac met sa maîtrise du geste et de la matière au service de la forme. The last waltz fait référence à



Mireille Fulpius, Claire-voie, 2011

Paul Rouillac, Equinoxe, la dragonne



l'état de trances des derviches tourneurs. Pour Bolide céleste, un trait d'union entre l'infiniment loin et l'infiniment proche, il fait référence à l'origine de la vie.

Artiste autant qu'ingénieur, as du recyclage, Paul Rouillac conçoit des systèmes simples en apparence, mais en réalité très élaborés telle Equinoxe, la dragonne, une sculpture de six mètres de long sur deux mètres de hauteur. Ses écailles ont été découpées dans 1 307 bouteilles de lait, 36 bidons en plastique, le tout reposant sur une palette à roulettes.

### Graines d'artistes

Depuis 21 ans, Ar'Milin et Châteaubourg se réinventent chaque année autour de l'art monumental. Grâce aux Entrepreneurs mécènes (26 entreprises de Châteaubourg et du bassin rennais), Jardin des arts fait aussi entrer l'art dans les écoles. Trois plasticiennes : Nicola Gladwin, Pascale Planche, Caroline Salles initient les enfants au Land art, à la céramique à la mosaïque, à la peinture. Ils observent la nature, visitent des ateliers, découvrent des expositions, réalisent ensuite un travail de création individuelle puis collective. « *L'impression d'un monde qui s'ouvre et que des graines d'artistes sont en germination...* »

Jardin des Arts, Parc d'Ar Milin',  
30 rue de Paris 35220 Châteaubourg.  
Du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre.

[info@lesentrepreneursmecenes.fr](mailto:info@lesentrepreneursmecenes.fr) / [www.lesentrepreneursmecenes.fr](http://www.lesentrepreneursmecenes.fr)

Julien Guarneri, Volumes



# ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

En application de la loi n° 55/4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, « 7 JOURS » a été désigné pour la diffusion de ces insertions pour tout le département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2023 par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2022 prescrite par le Code civil, le Code de procédure pénale, le Code de commerce et par les lois spéciales pour la publicité et la validité des actes, des procédures ou des contrats. En application de l'arrêté du 27 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, du ministère de la culture et de la communication, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif d'un caractère est de 0,183 euro (HT) pour l'année 2023 en Ille-et-Vilaine. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, selon l'arrêté du 27 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 19 décembre 2021 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, tous les « avis de constitution » de sociétés seront soumis au forfait selon leur forme juridique, ainsi que les dissolutions avec liquidation des sociétés civiles et commerciales, les clôtures de liquidation des sociétés civiles et commerciales, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives. Le tarif des annonces légales relatives au changement de nom patronymique pour motif légitime tel que régi par l'article 61 du code civil est fixé à 56 euros HT. Les tarifs sont réduits de 50 % pour les annonces faites par les personnes dans le cadre du transfert universel du patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel prévues par les articles L. 526-27 et D. 526-30 du code de commerce. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé.

## VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SELARL Mathieu DEBROISE  
Avocat  
1. Place de Bretagne  
35000 RENNES  
Tél. 02 22 91 07 60  
Fax. 02 22 91 07 61

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Article R322-31 du code des procédures civiles d'exécution.  
Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de RENNES.

A LA REQUÊTE DE :

La Société DAVID GOÏC & ASSOCIES, SELARL immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 834 941 197, dont le siège social est 39, rue du Capitaine Maignan 35000 Rennes, Société de Mandataires Judiciaires prise en la personne de Maître Isabelle GOÏC, agissant en qualité de liquidateur judiciaire de La société KOTAN BATIMENT, SARL inscrite au RCS de Rennes sous le numéro 414 109 363 dont le siège social est 4, rue du Passavent - ZAC Val D'Orson - 35770 VERN SUR SEICHE, représentée par Monsieur Murat KOTAN ;

Ayant pour avocat, Maître Mathieu DEBROISE, SELARL d'Avocats inscrit au RCS de RENNES sous le n°519 082 747, prise en la personne de Maître Mathieu DEBROISE, Avocat au Barreau de RENNES - y demeurant 1, Place de Bretagne 35000 RENNES.

Il sera procédé à la mise en vente forcée par adjudication aux enchères publiques devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES au lieu ordinaire des dites audiences, siégeant Cité Judiciaire 7 rue Pierre Abélard 35000 RENNES, d'un immeuble situé :

**COMMUNE DE LANGON (ILLE-ET-VILAINE)**

**LIEUDIT LE CLOS**

**UN TERRAIN À BÂTIR, FIGURANT AU CADASTRE  
SOUS LES RÉFÉRENCES SUIVANTES :  
SECTION NUMÉRO LIEUDIT  
CONTENANCE ZS 62 LE CLOS 01HA 13A 80CA**

Ainsi qu'il résulte d'un extrait de la matrice cadastrale délivré par le Centre des Impôts Fonciers de RENNES, lequel a été joint à la requête présentée au Juge Commissaire.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attachées, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve. (R 321-3 5° CPCE)

Un procès-verbal de description des lieux a été établi par la SELARL NEDELLEC - LE BOURHIS - LETEXIER -VETIER - ROUBY, Huissiers de Justice à RENNES, en date du 23/03/2023.

Ce procès-verbal de description remplit les conditions requises par les articles R322-1 et suivants du code des procédures civiles d'exécution.

Ce procès-verbal de description des lieux est annexé au cahier des conditions de vente.

L'ensemble immobilier sus désigné sera adjugé le :

**JEUDI VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS**

**A DIX HEURES (JEUDI 29/06/2023 A 10H00)**

à l'audience de Madame le Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES  
Cité judiciaire - 3<sup>ème</sup> étage  
7 rue Pierre Abélard 35000 RENNES

**SUR LA MISE À PRIX DE 140.000, 00 €  
(CENT QUARANTE MILLE EUROS)**

outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente, déposé au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté :

\* au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES -Cité judiciaire 3<sup>ème</sup> étage 7 rue Pierre Abélard 35000 RENNES

\*et au cabinet de Maître Mathieu DEBROISE, SELARL, Avocat au Barreau de RENNES demeurant 1, Place de Bretagne 35000 RENNES

Deux visites seront organisées par la SCP NEDELLEC LE BOURHIS LETEXIER VETIER ROUBY, Huissiers de Justice à RENNES, le Mercredi 07 Juin 2023 et le Mercredi 14 Juin 2023 de 14h00 à 15h00 sur place et sans rendez-vous.

L237J04818



SELARL QUADRIGE AVOCATS  
2 A rue du Pâtis Tatelin - CS 40818  
35708 RENNES CEDEX 7  
Tél : 02.99.79.06.85

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**COMMUNE DE SAINT-JUST ( 35550 )**

**DEUX MAISONS D'HABITATION ET  
DEUX PARCELLES DE TERRE (EN UN LOT UNIQUE)**

Situés 50 et 50 bis Lieudit « Bosné » cadastrés Section ZD n° 290, 291, 292, 293 et 294

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE  
JEUDI 15 JUIN 2023 A 10 HEURES**

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES, siégeant dans la salle habituelle de ses audiences à la Cité Judiciaire 7, rue Pierre Abélard 35000 RENNES

**VISITES PREVUES LE VENDREDI  
26 MAI 2023 DE 14H00 A 15H00**

( par la SELARL NEDELLEC & ASSOCIES, Commissaires de Justice à RENNES )

Qu'aux requête, poursuites et diligences de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE REDON, société coopérative à forme anonyme, immatriculée sous le numéro 777 721 291 du registre du commerce et des sociétés de RENNES ayant son siège 4 place Saint Sauveur 35600 REDON agissant poursuite et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège ayant pour avocat constituée la SELARL QUADRIGE AVOCATS, Avocat au Barreau de RENNES, représentée par Maître Elodie KONG, demeurant Immeuble Antipolis 2 A, rue du Pâtis Tatelin - 35708 RENNES.

Il sera procédé le JEUDI 15 JUIN 2023 à 10 Heures en l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES, siégeant dans la salle habituelle de ses audiences à la Cité Judiciaire 7, rue Pierre Abélard 35000 RENNES, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des biens suivants :

DESIGNATION

Sur la commune de SAINT-JUST (35550), 50 et 50 bis lieudit « Bosné », sur les parcelles cadastrés Section ZD n°290 et 291, UNE MAISON D'HABITATION d'une superficie de 80,250 m<sup>2</sup>, en cours de rénovation, comprenant au rez-de-chaussée, séjour/ cuisine, une chambre, WC, salle de bain ; à l'étage, deux chambres, salle de bain ; sur la parcelle cadastrée Section ZD n°292, UNE MAISON D'HABITATION d'une superficie de 150,70 m<sup>2</sup>, en cours de rénovation, comprenant au rez-de-chaussée, deux pièces ; à l'étage, deux chambres, WC, salle de bain et un garage ; une parcelle de terre cadastrée section ZD n° 293 et une parcelle de terre cadastrée section ZD n° 294.

Biens actuellement occupés par le propriétaire

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES, par Maître Elodie KONG, membre de la SELARL QUADRIGE AVOCATS, avocat au Barreau de RENNES ( 35000 ) et dont il peut être pris connaissance audit greffe, au Cabinet de l'avocat et sur le site <https://www.quadrige-avocats.com> les enchères seront reçues par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de Rennes, sur la mise à prix suivante :

**MISE A PRIX : 40 000 € (QUARANTE MILLE EUROS)**

Frais, Emoluments et enregistrement TVA s'il s'en produit en sus.

Le présent placard est fait et rédigé par l'Avocat soussigné à Rennes le 9 mai 2023  
Maître Elodie KONG

L237J04865

[annoncelegale@7jours.fr](mailto:annoncelegale@7jours.fr)

# TRIBUNAL DE COMMERCE

## CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard - CS 43124 - 35031 RENNES Cedex  
Parking Arsenal - Bus : lignes 5, 6 et 9 - Métro Charles de Gaulle et République

**GREFFE :** extrait K bis, bilans, nantissements, judiciaire, faillites  
**Tél. 02 99 65 38 88**

**RCS - CFE :** registre du commerce - formalités RCS  
**Tél. 02 99 65 38 88 option 1**

Ouvert du mardi au vendredi : 8 h 30 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00  
Le lundi 10 h 00 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00

**Mes aides publiques infogreffe**  
Obtenir des aides en toute confiance

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

### LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 03 mai 2023)

**SARL AKOA**, 131 Rue du Temple de Blois, la Gaité, 35136 Saint-Jacques-De-La-Lande, RCS RENNES 505 280 669. Cuisiniste. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 janvier 2023, désignant liquidateur Me Margottin Eric 29 Rue de Lorient - Immeuble Le Papyrus CS 74036 35040 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
13501540804718-2023J00165

**SARL DU TERTRE**, 23 Place Aristide Briand, 35300 Fougères, RCS RENNES 538 170 796. Restauration. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 13 mars 2022, désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
13501540804724-2023J00170

**SARL AZ9**, 11 Rue Joséphine Baker, 35135 Chantepie, RCS RENNES 812 137 818. Courtier en prêts immobiliers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 mars 2023, désignant liquidateur Me Margottin Eric 29 Rue de Lorient - Immeuble Le Papyrus CS 74036 35040 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
13501540804727-2023J00164

**SAS O'Ptit'Crocs**, 439 Lieu-Dit la Heuzelais, 35290 Quéduillac, RCS RENNES 882 204 027. Vente nourriture pour animaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 22 février 2022, désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
13501540804742-2023J00166

**SARL L'ANTRAINAIS**, 5-7 Rue de la Filanderie, 35560 Val-Couesnon, RCS RENNES 902 443 084. Restaurant. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 20 mars 2023, désignant liquidateur Me Margottin Eric 29 Rue de Lorient - Immeuble Le Papyrus CS 74036 35040 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
13501540804751-2023J00171

**SARL SYNERTI & CO**, 11 Place du Vert Buisson, 35170 Bruz, RCS RENNES 888 605 656. Commerce de détail. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 6 décembre 2022, désignant liquidateur Me Margottin Eric 29 Rue de Lorient - Immeuble Le Papyrus CS 74036 35040 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
13501540804745-2023J00167

**SAS NC 35**, 114 Avenue de la Gare, Guipry, 35480 Guipry-Messac, RCS RENNES 839 472 461. Convoyage de véhicules lourds. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 23 mars 2023, désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
13501540804736-2023J00169

**SARL LACROIX MC**, 4 Rue de la Croix Verte, 35310 Chavagne, RCS RENNES 853 723 674, RM 853 723 674. Boulangerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 janvier 2023, désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Isabelle Goic 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
13501540804739-2023J00163

**SNC BAR DU CENTRE**, 2 Place de la Poste, Maure-De-Bretagne, 35330 Val d'Anast, RCS RENNES 822 192 936. Bar tabac. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2023, désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
13501540804730-2023J00168

**SAS IMF AUTO 35, STE EN LIQUIDATION**, 3t Rue de la Libération, 35770 Vern-Sur-Seiche, RCS RENNES 897 962 254. Véhicules neufs, d'occasion. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 27 décembre 2021, désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
13501540804748-2023J00162

**SARL AU BON COIN DE TREGAIN**, 32 Rue de Trégain, 35700 Rennes, RCS RENNES 815 408 372. Commercialisation de produits alimentaires. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 3 novembre 2021, désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Isabelle Goic 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
13501540804733-2023J00161

### CONVERSION REDRESSEMENT JUDICIAIRE EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 03 mai 2023)

**SARL EL TEATRO**, 3 Rue Saint-Guillaume, 35000 Rennes, RCS RENNES 477 729 370. Restauration, bar de nuit, discothèque. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Isabelle Goic 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes.  
13501540804721-2022J00350

### GREFFE EXTÉRIEUR

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS**  
Jugement du 4 mai 2023 - Liquidation judiciaire

**SAS ESP RENNES CM 3.13**, 26 Rue Henri Barbusse, 37000 Tours, RCS TOURS 893 150 714. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Le Tribunal de Commerce de TOURS a prononcé, en date du 04/05/2023, l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée sous le numéro 2023J185, date de cessation des paiements le 15/04/2023, et a désigné liquidateur Selarl MJ Corp, mission conduite par Maître Bertrand BOUDEVIN 26 rue Jules Favre CS 94312 37043 Tours cedex 1. Les déclarations des créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc. L'activité est maintenue jusqu'au 13/05/2023.  
13501540881770-2021B00504

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS**  
Jugement du 4 mai 2023 - Liquidation judiciaire

**SARL PROM 1.9**, 26 Rue Henri Barbusse, 37000 Tours, RCS TOURS 851 588 848. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Le Tribunal de Commerce de TOURS a prononcé, en date du 04/05/2023, l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée sous le numéro 2023J179, date de cessation des paiements le 15/04/2023, et a désigné liquidateur Selarl MJ Corp, mission conduite par Maître Bertrand BOUDEVIN 26 rue Jules Favre CS 94312 37043 Tours cedex 1. Les déclarations des créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc. L'activité est maintenue jusqu'au 13/05/2023.  
13501540881691-2019B02418

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS**  
Jugement du 4 mai 2023 - Liquidation judiciaire

**SARL ESP RENNES 2.12**, 26 Rue Henri Barbusse, 37000 Tours, RCS TOURS 794 307 827. Comm. de gros (Comm. Interentreprises) d'articles d'horlogerie, de bijouterie. Le Tribunal de Commerce de TOURS a prononcé, en date du 04/05/2023, l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée sous le numéro 2023J183, date de cessation des paiements le 15/04/2023, et a désigné liquidateur Selarl MJ Corp, mission conduite par Maître Bertrand BOUDEVIN 26 rue Jules Favre CS 94312 37043 Tours cedex 1. Les déclarations des créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc. L'activité est maintenue jusqu'au 13/05/2023.  
13501540881722-2021B00508

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE**  
Jugement du 2 mai 2023 - Liquidation judiciaire

**SAS 1MONDE9 (SAS)**, 4 Place de la Défense, Bâtiment a, 92800 Puteaux, RCS NANTERRE 885 176 396. Commerce de détail de la chaussure. Jugement du tribunal de commerce de Nanterre en date du 2 mai 2023 a prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2023J00110 désigne liquidateur SAS Alliance Mission Conduite Par Me Gurvan Ollu 29 Boulevard DU SUD EST 92000 Nanterre.  
13501540860368-2020B01730

## GREFFE EXTÉRIEUR

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE Jugement du 28 avril 2023 - Adoption du plan de cession

**SAS GO SPORT FRANCE**, 17 Avenue de la Falaise, 38360 Sassenage, RCS GRENOBLE 428 560 031. Vente (détail et gros) d'articles de sport et de loisirs, vêtements, équipements, matériels et accessoires de sport. Jugement du Tribunal de Commerce de Grenoble en date du 28/04/2023 prononçant l'adoption du plan de cession au profit de la société INTERSPORT FRANCE, société coopérative de commerçants détaillants à forme anonyme à capital variable, au capital de 9 500 000 €, dont le siège social est situé 2 rue Victor Hugo 91160 LONGJUMEAU, 964 201 123 RCS EVRY.

13501540667272-2010B01442

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE Jugement du 2 mai 2023 - Arrêt plan de cession

**SAS 1MONDE9 (SAS)**, 4 Place de la Défense, Bâtiment a, 92800 Puteaux, RCS NANTERRE 885 176 396. Commerce de détail de la chaussure. Jugement du tribunal de commerce de Nanterre en date du 2 mai 2023 arrête le plan de cession au profit de : SOCIETE DE DROIT BELGE SA OPTAKARE NV - N° 0473.099.682.

13501540860439-2020B01730

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS Jugement du 27 avril 2023

#### Résolution du plan de redressement et ouverture de liquidation judiciaire

**SAS LUDENDO COMMERCE FRANCE**, 126 Rue de la Boétie, 75008 Paris 8e Arrondissement, RCS PARIS 414 138 842. Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé. Jugement du tribunal de commerce de PARIS, a prononcé, en date du 27/04/2023, la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sous le numéro P202301250, date de cessation des paiements 14/04/2023, et a désigné juge-commissaire M. Michel Teytu, liquidateur SCP BTSG en la personne de Me Marc Sénéchal 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, SELAFA MJA en la personne de Me Lucile Jouve 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10, administrateur SELARL 2M ET ASSOCIES en la personne de Me Carole Martinez 22 rue de l'Arcade 75008 Paris, SELARL EL BAZE-CHARPENTIER en la personne de Me Jonathan El Baze, membre de Solve 41 rue du Four 75006 Paris, SELARL AJ UP en la personne de Me Paul-Henri Audras 36 avenue Hoche 75008 Paris. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans le délai de deux mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement. Avec poursuite d'activité jusqu'au 27/07/2023.

13501540858842-2001B00187

## COUR D'APPEL DE RENNES TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES

Par jugement rectificatif d'erreur matérielle en date du 03 Mai 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a rectifié le jugement du 11 avril 2023 concernant l'ouverture de la liquidation judiciaire de la société civile immobilière :

«**LES 3 F**», - acquisition, gestion de biens immobiliers - Lieu-dit La Roussière 35620 ERCE-EN-LAMÉE

en ce qu'il y a lieu de lire : immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 523 371 946, Le reste du jugement sans changement.

L'annonce du BODACC A n° 2319 - 35 Ille-et-Vilaine- en date du 27 avril 2023 comporte donc une erreur sur le n° RCS : Puisque le n° RCS de RENNES 823 657 598 indiqué initialement dans le jugement du 11 avril 2023 est celui de la SELARL GOPMJ, 4 mail François Mitterrand 35000 RENNES qui n'est pas en liquidation judiciaire. La SELARL GOPMJ, prise en la personne de Me Pauline COLLIN, 4 mail François Mitterrand-CS 21144-35011 RENNES CEDEX est le liquidateur judiciaire désigné pour la procédure de liquidation judiciaire de la SCL «LES 3F».

L237J04768

Par jugement en date du 03 Mai 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a homologué un plan de cession de :

«**EARL PEPINIERES DE L'ARBORESCENCE**», identifiée au RCS de RENNES sous le n° 811 420 728 LA QUINVRAIS 35830 BETTON

Ordonné la cession des actifs tels qu'énumérés dans le jugement à **Steven, Alain, Valentin BURLLOT** né le 06/12/1994 à SAINT BRIEUC 23 La Noë 44170 MARSAC SUR DON Ordonné en application des articles L 642-1 et 7 du code de commerce le transfert à Monsieur Steven BURLLOT du bail rural à long terme reçu le 17 juillet 2015 par Maître Christophe GUINNES, notaire à BETTON, au profit de l'EARL PEPINIERES DE L'ARBORESCENCE, tel que portant, commune de Betton, Ille-et-Vilaine, au lieu-dit « La Quinvrais » sur les parcelles énumérées dans le jugement ;

DONNE acte à Monsieur Steven BURLLOT qu'il s'engage à ne céder aucun actif ainsi acquis dans les 2 ans suivant le prononcé du jugement ; L'AUTORISE néanmoins à en faire apport en nature à toute société sous réserve qu'il en soit l'associé unique ;

PRONONCE l'inaliénabilité pour une durée de 2 années à compter de leur transfert de propriété, de la totalité des biens acquis, y compris le bail rural inclus dans le périmètre de reprise ; MAINTIENT la SELARL GOPMJ, prise en la personne de Maître Pauline COLLIN, 4 mail François Mitterrand - CS 21144- 35011 RENNES CEDEX, dans ses fonctions de liquidateur

judiciaire pour les besoins de la poursuite des opérations de liquidation «

L237J04770

«Par jugement en date du 03 Mai 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a

- HOMOLOGUÉ le plan de redressement judiciaire de :

**GFA DE LA VALIERE**, groupement foncier agricole identifié au RCS de RENNES sous le n° 451 797 104 Lieudit La Guichardière 35500 VITRE

sous les conditions du respect de toutes les dispositions prises et obligations fixées énumérées dans le jugement.

- DIT que le règlement unique s'effectuera au plus tard le 30 septembre 2023 ;  
- DIT que les biens immobiliers du GFA DE LA VALIERE, sauf accord du tribunal sont inaliénables jusqu'à parfaite exécution du plan ; - DESIGNÉ la SELARL DAVID-GOÏC et associés, prise en la personne de Maître Benjamin BRILLAUD, 39 rue du Capitaine Maignan - CS 34433 - 35044 RENNES, en qualité de commissaire à l'exécution du plan « Je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

L237J04771

Par jugement en date du 03 Mai 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a

- prononcé la clôture des opérations de redressement judiciaire, en vertu de l'article L631-16 du code de commerce, de :

**Philippe HAMELIN**, exploitant agricole N° SIRET 334 942 877 00013 La Rivière 35240 LE THEIL DE BRETAGNE

- Désigné la SELARL ATHENA, prise en la personne de Maître Charlotte THIRION, 20 rue d'Isly 35000 RENNES, mandataire judiciaire, afin qu'il soit procédé par celle-ci à la répartition des fonds prévus de la réalisation de l'actif.

L237J04772

Par jugement en date du 03 Mai 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a

- prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de

«**WEBCOME**», association déclarée de production de films et de programmes pour la télévision, immatriculée au répertoire national sous le n° W353005977 et sous le n° SIRET 508 438 074 00033 Les Boufforts 35500 VITRE

- Dit que les créanciers recouvreront leur droit de poursuite individuelle uniquement dans les conditions prévues par l'article L643-11 du code de commerce.

L237J04774

## COUR D'APPEL DE RENNES

### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES

Par jugement en date du 03 Mai 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a :

- homologué le plan de redressement judiciaire pour une durée de 13 ans de : **Noé SEGUIN**, exploitant agricole - culture de céréales de légumineuses et graines - identifié sous le n° SIREN 503 894 594 Le Clos du Chemin 35420 VILLAMEE aux conditions fixées par le jugement ;

La SELARL DAVID-GOÏC ET ASSOCIÉS, prise en la personne de Maître Benjamin BRILLAUD, 39 rue du Capitaine Maignan - CS 34433 - 35044 RENNES a été nommée commissaire à l'exécution du plan.

L237J04776

Par jugement en date du 03 Mai 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour extinction du passif de :

**Nadine GOSSART** divorcée JOB, infirmière 14 Rue du Champ Mulon 35230 SAINT-ERBLON et de la **S.C.I. INECAL**, identifiée au RCS de RENNES sous le n°389 426 834 Rue du Champs Mulon 35230 SAINT ERBLON

L237J04923

## AVIS

Commune de Pacé

### ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU DÉCLASSEMENT, EN VUE D'ALIÉNATION DES CHEMINS NOMMES

Le Rocher, Le Redard et Le Hirdyer

Par arrêté en date du 05 mai 2023, Le Maire de la Commune de Pacé a ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable en vue d'aliénation des chemins situés à « LE ROCHER », « LE REDARD » et « LE HIRDYER ». À cet effet, Monsieur Guy APPERÉ a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera en Mairie de Pacé, pour une durée de 15 jours consécutifs, du 30 mai au 15 juin inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur, à l'adresse mail suivante :

enquetepublique - chemins@ville - pace.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie : du lundi au jeudi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00 ; le vendredi 8h30 - 12h00 ; le samedi 9h00 - 12h00. Le Commissaire enquêteur se tiendra en Mairie aux jours et heures suivants : le 30 mai, de 14h00 à 16h00, le 15 juin, de 10h à 12h00. Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur, transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public en Mairie et pourront être communiqués à toute personne qui en exprimerait la demande auprès de Monsieur Le Maire de Pacé. L'avis d'enquête publique, ainsi que l'arrêté d'ouverture d'enquête publique seront mis en ligne sur le site internet de la commune (www.ville-pace.bzh) et affichés sur les panneaux extérieurs d'affichage.

L237J04939

# 7 JOURS

7 JOURS  
MÉDIAS DE BRETAGNE

PARUTION DU 20 MAI 2023  
BOUCLAGE DU JOURNAL  
LE MERCREDI 17 MAI 2023  
12H00

## AVIS D'ENQUETE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE  
Secrétariat général

Direction de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

### SECOND AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est rappelé que, par arrêté préfectoral, est prescrite, à la demande de la SPLA VIASILVA, une enquête publique préalable à la demande de déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC Atalante Viasilva sur la commune de Cesson-Sévigné ainsi qu'une enquête parcellaire, préalable à la cessibilité des terrains nécessaires au projet.

L'enquête se déroulera pendant 34 jours consécutifs, du mercredi 10 mai 2023 au lundi 12 juin 2023 inclus.

Le dossier d'enquête publique, comprenant entre autres une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable gratuitement pendant toute la durée de l'enquête :

• sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine (www.ille-et-vilaine.gouv.fr) ;

• en mairie de Cesson-Sévigné (1 esplanade de l'Hôtel-de-Ville - Espace citoyen - 35517 Cesson-Sévigné), les lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h15 ; le mardi de 13h00 à 17h15 ; et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

• sur un poste informatique, mis à disposition dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine (81 bd d'Armorique, 35026 Rennes Cedex 9) du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00 (sur rendez-vous : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Le dossier d'enquête parcellaire, comprenant le plan parcellaire et la liste des propriétaires, est consultable gratuitement en mairie de Cesson-Sévigné.

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès de Madame Soizic NUE - soizic.nue@territoires-rennes.fr.

Monsieur Gérard BESRET, ingénieur territorial en retraite; désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur, recevra les observations du public à la mairie de Cesson-Sévigné, les :

- mercredi 10 mai 2023 de 9h00 à 12h00 ;

- mardi 6 juin 2023 de 14h00 à 17h00 ;

- lundi 12 juin 2023 de 9h00 à 12h00.

Des observations sur l'utilité publique de l'opération ainsi que sur les limites des biens à exproprier peuvent être formulées pendant la durée de l'enquête :

- à la mairie de Cesson-Sévigné, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur ;

- par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur, adressé à la mairie de Cesson-Sévigné ; par courriel, à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr

Préciser, en objet du courriel « DUP - parcellaire\_CESSON - SEVIGNE\_ZAC ATALANTE »

Dans le délai d'un mois à l'issue de l'enquête, une copie du rapport dans lequel le commissaire-enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée à la mairie de Cesson-Sévigné et à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, où toute personne pourra en demander communication.

Ces documents seront également mis à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'utilité publique formalisée par un arrêté préfectoral ou un refus.

La présente publication est faite notamment en vue de l'application de l'article L. 311-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Pour le préfet,  
Le 29 mars 2023  
Le secrétaire général  
Paul-Marie CLAUDON

L237J03590











**AVIS DE CONSTITUTION**

SAS « HELLO TOIT FRANCE »

Par acte sous seings privés date du 27 avril 2023 il a été constituée une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée (SAS)

Dénomination : « HELLO TOIT FRANCE »

Siège social : 1 Rue Capitaine Dreyfus à (35136) SAINT JACQUES DE LA LANDE  
Capital social : 10 000 € divisé en 10 000 actions de 1 € chacune de valeur nominale entièrement souscrites et intégralement libérées

Objet :

La société a pour objet :  
L'acquisition, la gestion directement ou indirectement de parts, actions, valeurs mobilières ou obligations de toutes sociétés françaises ou étrangères avec pour mission de participer activement à la détermination, l'orientation, la conduite et le contrôle de la politique générale, et plus généralement à l'animation effective de ces sociétés dans lesquelles la société prendra une participation et de toutes sociétés contrôlées directement ou indirectement par les précédentes, à condition que la société en ait le contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce ;

L'organisation, en vue de faciliter la gestion et la transmission et afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision, du patrimoine familial des associés ;

La réalisation de prestations de services de toute nature au service de sociétés filiales ou non notamment en matière de management, direction, stratégie, études et conseils, audits, formation et accompagnement de toutes opérations en matière commerciale, industrielle organisationnelle, financière, administrative ;

L'investissement dans tous produits bancaires, d'épargne et de placement, la prise de participations ou d'intérêts dans toutes entreprises et sociétés commerciales, industrielles et financières et, en règle générale, toutes activités entrant dans le champ d'application de d'une société de portefeuille ;

La participation de la Société à toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social de la Société, et ce, par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion ou sociétés en participation ;

L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit ;

L'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social dans la mesure où ces aliénations ne constituent pas des actes de commerce ;

Et ce, soit au moyen de ses capitaux, d'emprunts, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties personnelles et réelles à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ;

L'activité de franchiseur, comprenant la mise en place, la gestion, l'administration d'un réseau de franchise et plus généralement toutes prestations nécessaires à l'extension et au développement du réseau ;

L'organisation de formations, colloques et séminaires ;

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes les opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription, ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession



**MARTENAT BRETAGNE**

1 Rue Hélène Boucher - 35170 Bruz - 02 99 52 61 13

7 rue de Kergoustard - 56300 Saint-Thuriau - 02 97 39 39 01

14 rue du Breil - 35135 Chantepie - 02 99 81 79 28

de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Cession et transmission d'actions :

Toutes les cessions et transmissions d'actions, même entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant aux conditions prévues pour les décisions collectives extraordinaires.

La cession des actions s'opère à l'égard des tiers et de la société, par un ordre de mouvement de titre signé du cédant ou de son mandataire. Le mouvement est mentionné sur le registre des comptes individuels.

La transmission des actions à titre gratuit ou en suite d'un décès s'opère également au moyen d'un ordre de mouvement de compte à compte mentionné sur le registre des mouvements de titres sur justification de la mutation dans les conditions légales.

Vote :

Chaque action donne droit à une voix.

En cas de démembrement de propriété, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices. Pour les autres décisions, le droit de vote appartient au nu-propriétaire mais nu-propriétaire et usufruitier peuvent convenir que le droit de vote est exercé par l'usufruitier.

Le vote s'exprime à main levée, par appel nominal ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée des associés, ou encore à distance par correspondance au moyen d'un formulaire de vote à distance établi par la société et remis aux associés qui en font la demande.

Présidence :

La société TOUS POUR TOIT  
Société par Actions Simplifiée au capital de 3 120 000 €

Dont le siège social est situé 1 Rue Capitaine Dreyfus à (35136) SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 901 712 059

Durée - RCS : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de RENNES.  
Pour avis, La Présidente

L237J04887

**SIED**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 5 000 euros  
Siège social : 19 Le Bodo  
35380 PLELAN LE GRAND

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PLELAN LE GRAND du 4 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée  
Dénomination sociale : SIED  
Siège social : 19 Le Bodo, 35380 PLELAN LE GRAND

Objet social : Réalisation de tous travaux d'aménagement suite à construction, agrandissement ou rénovation et maintenance des bâtiments tous corps de métier

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros  
Gérance : Monsieur Sébastien BONENFANT, demeurant 19 Le Bodo 35380 PLELAN LE GRAND, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis  
La Gérance

L237J04921

Avis est donné de la constitution, par acte SSP en date du 10/05/2023, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CAVALIERE  
Forme sociale : Société en Nom Collectif

Siège social : 5 rue Marconi 35760 MONTGERMONT

Objet social : L'acquisition et la vente de tous immeubles nus ou en meublés et plus généralement de tous droits et biens immobiliers ; La location meublée à titre professionnel ou non professionnel ; La location de salles de séminaires ; L'acquisition de meubles, équipements et aménagements destinés à garantir les locaux acquis ; L'administration, l'exploitation et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, droits et biens immobiliers ; La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détient une participation ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement

Durée de la société : 99 ans  
Capital social : 10.000 euros  
Gérance : M. Laurent BOULLE, sis 3 avenue Jean Janvier 35000 RENNES et M. Antoine BOULLE sis 18 rue Martenet 35000 RENNES, sans limitation de durée  
RCS RENNES  
Pour avis

L237J04890

L'ACTUALITÉ DE VOTRE RÉGION

ABONNEZ-VOUS  
WWW.7JOURS.FR

## MODIFICATIONS



### LES FORGES

Société civile  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : Lieu-dit La Racinais  
35370 TORCE  
803 858 794 RCS RENNES

### AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 10 Mars 2023 :

- Monsieur Romain LEUVREY, demeurant 572 La Racinais 35370 TORCE, a été nommé le 10/03/2023 en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Bernard LEUVREY, démissionnaire.

- le siège social de la société a été transféré du Lieu-dit La Racinais 35370 TORCE au 572 La Racinais 35370 TORCE à compter du 10/03/2023.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES.

Pour avis  
La Gérance

L237J04325

AXEL CONSTRUCTION  
SASU au capital de 1 000 €  
porté à 20 000 €  
Sis 12 Rue Paul Valéry  
35230 NOYAL CHÂTILLON SUR SEICHE  
R.C.S. RENNES 843 051 376

### TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL - AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Par décisions en date du 21.04.2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société de NOYAL CHÂTILLON SUR SEICHE (35230) 12 Rue Paul Valéry vers NOYAL CHÂTILLON SUR SEICHE (35230) 22 rue Louis Delourmel, à compter du 21.04.2023, et a décidé d'augmenter le capital social de la société d'une somme de 19 000 € pour le porter de 1 000 € à 20 000 €, par incorporation de réserves, à compter de ce même jour. Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale de l'action qui passe ainsi de 10 € à 200 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis, le Président.

L237J04395

SASU AK-SEL  
SASU au capital de 2 000 €  
Sis 12 Rue Paul Valéry  
35230 NOYAL CHÂTILLON SUR SEICHE  
R.C.S. RENNES 894 024 769

### TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par décisions en date du 21.04. 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société de NOYAL CHÂTILLON SUR SEICHE (35230) 12 Rue Paul Valéry vers NOYAL CHÂTILLON SUR SEICHE (35230) 22 rue Louis Delourmel, à compter du 21.04.2023. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis, le Président.

L237J04398

EMPATH IMMO  
SAS au capital de 1000 €  
Siège social :  
34 BD JULES VERGER 35800 Dinard  
885 404 368 RCS de Saint-Malo  
L'AGE du 14/04/2023 a décidé de transférer le siège social 2 Passage des Petites Carrières 35800 Dinard, à compter du 14/04/2023.  
Mention au RCS de Saint-Malo

L237J04430

annonceleale@7jours.fr



Rue du Cardinal Richaud,  
33000 BORDEAUX

### EDANOF TRONJOLLY

Société par actions simplifiée  
au capital de 10 000 euros  
Siège social : 14 rue Tronjolly,  
35200 RENNES  
810 205 104 RCS RENNES

Aux termes d'une décision en date du 24/04/2023, l'associé unique a décidé à compter de ce jour :

- de changer l'objet social qui devient l'acquisition, l'administration et la gestion de biens immobiliers ; l'acquisition de terrains et leur viabilisation, la construction sur ces terrains de tous bâtiments ; la revente de ces biens immobiliers ou terrains viabilisés ou non, bâtis ou non ; la location de ces terrains et bâtiments, meublés ou non ; l'acquisition, l'administration, la gestion et la revente de fonds de commerce ; l'achat et la revente de titres financiers ou titres sociaux et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

- de remplacer la dénomination sociale «EDANOF TRONJOLLY» par «EDANOF SERVICES» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

- de transférer le siège social 14 rue Tronjolly, 35200 RENNES au 7 Square Pierre Ronsard, 33260 LA TESTE DE BUCH et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président

L237J04522

POINTPHONE RENNES  
SARL à associé unique  
au capital de 1 400 €  
Sis 12 rue de l'Alma 35000 RENNES  
RCS RENNES 824 389 530

### MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Par décisions du 03.05.2023, l'associé unique a décidé que la société aura pour objet social, à compter de ce même jour, l'activité d'épicerie, alimentation générale, la vente, l'import-export de produits exotiques et cosmétiques, maroquinerie, et accessoirement, l'activité de vente de téléphone, abonnement et services de téléphonie mobile, internet et toutes activités relevant de la communication, l'activité de collecte de fonds et système de paiement, de salon de thé. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis, la gérance.

L237J04544

CABINET ALAIN GORRET  
NICOLAS MARUELLE  
Espace performance  
Centre Alphas Bat H1  
35760 SAINT-GREGOIRE  
02 99 23 03 22



### AVIS

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 04/04/2023, les associés de la SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS CABINET MEDICAL DE PONT-REAN, Société Civile de Moyens au capital de 120 €, RCS RENNES 902 508 589, dont le siège social est fixé 2, route du Boël à GUICHEN (35580), ont décidé, avec effet au 01/04/2023 :

- D'agréer en qualité de nouvelle associée la SELARL DOCTEUR HARMONY LEFEUVRE, société au capital de 1 000 €, immatriculée au RCS de Rennes sous le n° 948 907 183 dont le siège est sis 2, route du Boël à GUICHEN (35580), représentée par sa gérante le Docteur Harmony LEFEUVRE, née le 25/06/1990 à RENNES (35) et domiciliée 33, square du Haut Blossne à RENNES (35200),

- D'autoriser la cession de 4 parts sociales, détenues par le Docteur Gilles LE

BRAS, au profit de la SELARL DOCTEUR HARMONY LEFEUVRE.

- De nommer le Docteur LEFEUVRE Harmony en qualité de cogérante de la société en remplacement du Docteur LE BRAS Gilles, démissionnaire,

- De rectifier une erreur matérielle portant sur l'adresse du siège social.

Les articles 4, 9, 34 et 35 des statuts ont été modifiés corrélativement.

Le dépôt des pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES

Pour avis.

L237J04735



TRENTE CINQ NOTAIRES  
28 rue Alphonse Legault  
à BRUZ (35170)

### OBJET SOCIAL

Dénomination : **DLC AUTOMOBILES.**  
Forme : SAS au capital de 1000 euros.  
Siège social : 9c Rue DE RADEGONDE, 35350 SAINT-MELOIR-DES-ONDES. 911100113 RCS de Saint Malo. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 mai 2023, les associés ont décidé de modifier l'objet social comme suit : Achat, vente de toutes voitures automobiles d'occasion, location de tous véhicules, courtage et conseil. L'article 2 est modifié en conséquence. Mention sera portée au RCS de Saint Malo.

L237J04742



LES HUITRES DE KERMOR  
EURL au capital de 9 147 €  
Siège social : 17 Quai Duguay Trouin  
35400 SAINT MALO  
RCS de SAINT MALO n°312 327 901

### NOMINATION D'UN COGERANT

En date du 04/05/2023, l'associé unique a décidé à compter du 04/05/2023 de nommer en qualité de co-gérant M. BOUYER Jean, demeurant PO BOX 52 135, ABU DHABI, EMIRATS ARABES UNIS

Modification au RCS de SAINT MALO  
Pour avis, L'associée unique

L237J04779

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dénomination : ISATIS.  
Forme : SAS.

Capital social : 143250 euros.  
Siège social : 93 Avenue Henri Fréville,  
35200 Rennes.  
492 033 709 RCS de Rennes.

Aux termes de l'AGO en date du 21 juin 2019, les associés ont pris acte de la fin des mandats du commissaire aux comptes titulaire et suppléant : - HELEOS AUDIT - 4 Allée Marie Berhaut - 35000 RENNES - société à responsabilité limitée - 479 245 565 RCS RENNES (titulaire partant) - Corinne CHABERNAUD née le 01/06/1972 à NONTRON (24) - Espace Performance Bât c3 Espace Rougé - 35760 SAINT-GREGOIRE (suppléant partant) Mention sera portée au RCS de Rennes.

L237J04791



SCM  
MEDECINE GENERALE RENNES SUD  
AU CAPITAL SOCIAL de 7.546 €  
SIEGE SOCIAL :  
24 Avenue Henri Fréville -  
35200 RENNES  
304 880 412 RCS RENNES (35)

### MODIFICATION

Par décision en date du 30/04/2023, Mr Thomas PERLAT demeurant 05 avenue Janvier 35000 RENNES, a été nommé comme co-gérant de la société à compter du 01/05/2023. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Modification au RCS de RENNES. Pour avis.

L237J04800

NEAG DRIVE RENNES  
SAS au capital de 60.000 €  
Siège social : CESSON-SEVIGNE  
(35510) 12 rue de la Rigourdière  
908.166.598 RCS RENNES

Aux termes des décisions extraordinaires du 28.04.2023, l'associé unique a décidé la poursuite de l'activité sociale, en application de l'article L.225-248 du Code de commerce.

L237J04850



JURIS LABORIS  
Avocats d'entreprises  
18 avenue Jean JAURES  
35400 SAINT MALO  
02 57 64 01 20

### CPA DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 36 000 euros  
24 bis rue du pont PINEL  
35400 SAINT MALO  
RCS St MALO 919 083 857

### CHANGEMENT DE PRESIDENT

L'assemblée générale des associés de la SAS réunie le 3 mai 2023 a décidé de révoquer Mr Pascal DUMONT de son mandat de Président à effet immédiat.

Au terme de cette révocation l'assemblée a décidé de nommer comme nouveau Président, Mr Cédric ROBIDOU né le 12 mars 1987 à Saint MALO et demeurant « BLANCHE ROCHE » 35430 Saint Jovan des guérets. Pour avis

L237J04852

### SOLAY

SARL devenant SAS  
au capital de 12.200 € ramené à 10.200 €,  
Siège social : 10 Quai Emile Zola  
35000 RENNES,  
828 588 475 RCS RENNES

Par décisions unanimes des associés du 04/05/2023 : 1/ il a été constaté la réalisation définitive d'une réduction du capital social d'une somme de 2.000 € pour être ramené de 12.200 € à 10.200 € à compter de ce même jour inclusivement 2/ la société a été transformée en société par actions simplifiée à compter de ce même jour inclusivement. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Forme : Ancienne mention : société à responsabilité limitée. Nouvelle mention : société par actions simplifiée. Capital social : 10.200 €. Administration : Ancienne mention : Gérants : Mme Ayla SAURA sise 9 Rue Frédéric Sacher - 35000 RENNES, et Mme Solveig TOUZE sis 9 Allée des Asturies 35200 RENNES. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Hormis les cessions d'actions entre associés qui sont libres, les actions ne peuvent être cédées ou transmises, à titre onéreux ou gratuit, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés. RCS RENNES. Pour avis.

L237J04858



## DISSOLUTIONS

**VAUBAN**  
NOTAIRES

Notaires associés à SAINT-MALO (35400)  
15 boulevard de la Tour d'Auvergne

### EUPATORIA

Société civile immobilière  
Capital social : 45.734,71 €  
Siège social : 26 rue Lejampetel  
35120 DOL DE BRETAGNE  
RCS SAINT-MALO n° 417969169

### AVIS DE DISSOLUTION

Suite au procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2023, la collectivité des associés a décidé de :

- Dissoudre volontairement et par anticipation la société à compter du 29 avril 2023

- Nommer Madame Claire DIDIER, demeurant à QUISTINIC (56310), Saint Tugdual, en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus reconnus par la loi pour procéder aux opérations de liquidation

- fixer l'adresse pour la correspondance et la notification des actes et documents concernant la liquidation au domicile du liquidateur

Le dépôt légal des actes sera effectué au RCS de SAINT-MALO.

Pour avis, Le notaire

L237J04757

### EMICHA

Société par actions simplifiée  
au capital de 5.000 euros  
Siège social : 261 rue de Châteauaugiron  
35000 RENNES  
810 297 739 RCS RENNES

### DISSOLUTION

Par décision du 2 mai 2023, il résulte que :

L'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 2 mai 2023 et sa mise en liquidation.

L'associé unique a nommé comme Liquidateur Madame VALOT Catherine demeurant 3 rue des Chênes - 35450 Dourdain, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à 3 rue des Chênes - 35450 Dourdain, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Rennes.

Mention sera faite au RCS de Rennes. Pour avis

L237J04777

### ENTREPRISE CHEVALIER

Société par actions simplifiée  
au capital de 10.000 euros  
Siège social : Montbarron 35133 SAINT-GERMAIN-EN-COGLES  
Siège de liquidation : 2 Rue Lucien Haudebert 35300 FOUGERES  
345 408 405 RCS RENNES

Par décisions de l'associé unique en date du 20/03/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation ; M. Yvonnick CHEVALIER, demeurant 2 Rue Lucien Haudebert 35300 FOUGERES, a été nommé comme Liquidateur à compter du même jour, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 2 Rue Lucien Haudebert 35300 FOUGERES, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de RENNES en annexe au RCS. Pour avis. La Gérance.

L237J04817

## S.C.I. RENARD BRIACINE

SCI au capital de 1 000 €  
Siège social : Les Folies  
35800 SAINT BRIAC SUR MER  
RCS de SAINT MALO n°452 964 216

L'assemblée générale extraordinaire du 03/05/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 03/05/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. RENARD JACQUES, demeurant Les Folies, 35800 SAINT BRIAC SUR MER et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SAINT MALO.

Pour avis  
Les associés

L237J04857

### LAMBERT TRAITEUR

Société civile immobilière en liquidation  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social et de liquidation : Loiron  
35490 SENS-DE-BRETAGNE  
537 960 643 RCS RENNES

Par décisions unanimes des associés du 28/02/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28/02/2023 minuit et sa mise en liquidation ; Christelle LAMBERT sise Loiron - 35490 SENS-DE-BRETAGNE a été nommée Liquidatrice à compter du 28/02/2023 minuit, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Loiron - 35490 SENS-DE-BRETAGNE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Les fonctions de Gérant prennent fin à compter du 28/02/2023 minuit; Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de RENNES en annexe au RCS.

Pour avis.  
La Gérance.

L237J04875

### SCI STUDINVEST

Société civile immobilière en liquidation  
Au capital de 500 euros  
Siège social et siège de liquidation :  
Le Plessis Rabelais -  
35150 PIRE-CHANCE  
810 185 967 RCS RENNES

Par décisions unanimes du 30/12/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/12/2022 inclus et sa mise en liquidation ; Mme Murielle LE MOING demeurant Le Plessis Rabelais - 35150 PIRE-CHANCE a été nommé comme Liquidatrice, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Le Plessis Rabelais - 35150 PIRE-CHANCE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de RENNES en annexe au RCS.

Pour avis.

L237J04895

POUR RETROUVER  
CHAQUE SEMAINE  
L'ACTUALITÉ DE  
VOTRE RÉGION

ABONNEZ-VOUS  
WWW.7JOURS.FR

## CLÔTURES



**YCL EXPERTISE**  
Experts-Comptables-Conseils d'Entreprises

### SG DU LOU

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 8.000 €  
Siège social : 6, rue de la Barcane  
35360 LA CHAPELLE DU LOU DU LAC  
Siège de liquidation :  
8 Les Jardins de la Butte  
35360 LA CHAPELLE DU LOU DU LAC  
877 987 263 RCS RENNES

Par décision du 31/12/2022, il résulte que l'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur Stéphanie GOUYON, demeurant 8 Les Jardins de la Butte 35360 LA CHAPELLE DU LOU DU LAC et déchargé cette dernière de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet du 31/10/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES. Mention sera faite au RCS RENNES. Pour avis.

L237J04750

**VAUBAN**  
NOTAIRES

Notaires associés à SAINT-MALO (35400)  
15 boulevard de la Tour d'Auvergne

### EUPATORIA

Société civile immobilière  
Capital social : 45.734,71 €  
Siège social : 26 rue Lejampetel  
35120 DOL DE BRETAGNE  
RCS SAINT-MALO n° 417969169

### AVIS DE LIQUIDATION

Suite au procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2023, la collectivité des associés a décidé d'approuver les comptes définitifs de liquidation, de donner quitus de sa gestion, de décharger de son mandat Madame Claire DIDIER, demeurant à QUISTINIC (56310), Saint Tugdual et a constaté la clôture de la liquidation à compter du 29 avril 2023. Le dépôt légal des actes sera effectué au RCS de SAINT-MALO.

Pour avis  
Le notaire

L237J04758

### TAJ BLEU

Société à responsabilité limitée  
en liquidation  
Au capital de 20.000 euros  
Siège social : 7, rue Hoche -  
35000 RENNES  
Siège de liquidation : 42, rue du Commandant Charcot - 35000 RENNES  
848 347 720 RCS RENNES

Par décisions du 10/05/2023, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Thomas AUBEPART demeurant 42, rue du Commandant Charcot - 35000 RENNES et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter rétroactivement du 30/11/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.

Pour avis.

L237J04941

RELECTURE ASSURÉE

ATTESTATION DE  
PARUTION IMMÉDIATE

## LOCATIONS GERANCES

**FITECO**  
Expertise comptable - Conseil - Audit

### FIN DE LOCATION-GERANCE

### ELECTRIC BOBINAGE SARL GICQUEL ET FILS

SARLU au capital de 7 622,45 €  
Siège social : rue André Citroën  
ZI La Croix aux Potiers  
35131 CHARTRES DE BRETAGNE  
319 181 335 RCS RENNES

La location-gérance du fonds artisanal et commercial de réparations de moteurs électriques, réparations d'outillages, électroportatifs, bobinages, électricité et mécanique générale, réparation de matériel électronique, vente de pièces détachées exploité rue André Citroën, ZI La Croix aux Potiers 35131 CHARTRES DE BRETAGNE, consentie par acte sous signature privée en date à RENNES du 11 janvier 1990, enregistré à la Recette de RENNES SUD le 12 janvier 1990, Folio 80/1311, Bordereau 25/8. Consentie par : Monsieur Raymond GICQUEL et Madame François ROSSELIN, son épouse, demeurant ensemble 11, rue André Citroën 35131 CHARTRES DE BRETAGNE, Bailleur, Au profit de : La société ELECTRIC BOBINAGE SARL GICQUEL ET FILS, SARLU au capital de 7 622,45 € dont le siège social est situé rue André Citroën - ZI La Croix aux Potiers 35131 CHARTRES DE BRETAGNE, identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 319 181 335 et immatriculée au RCS de RENNES. Locataire-Gérant, a pris fin à la date du 31 mars 2023.

Pour avis

L237J04740

## CONVOICATIONS

### CENTRE DE GESTION AGREE INTERCONSULAIRE

### DE BRETAGNE

Association régie par la loi  
du 1<sup>er</sup> JUILLET 1901  
8 B rue du Pâtis Tatelin  
35700 RENNES

Mesdames et Messieurs les Adhérents du CENTRE DE GESTION AGREE INTERCONSULAIRE DE BRETAGNE sont convoqués, dans les termes de l'article 28.2 des Statuts du Centre, à l'Assemblée Générale Mixte Annuelle qui se tiendra le Lundi 26 juin 2023 à 10h30 aux Terrasses de Bréhat à Ploubazlanec (22), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire :  
-Rapport Moral de l'Association  
-Rapport Financier : comptes arrêtés au 31/12/2022  
-Rapport des censeurs  
-Budget prévisionnel 2023  
-Quitus au Conseil d'Administration et affectation du résultat  
-Désignation des censeurs  
-Questions diverses  
Assemblée Générale Extraordinaire :  
-Modifications des articles 3, 4, 5, 9, 11 et 12

Conformément aux statuts, les documents relatifs à cette Assemblée Générale sont à la disposition des adhérents pour consultation au siège social du centre, 8B rue du Pâtis Tatelin à RENNES (35700).

Il est rappelé que chaque membre empêché d'y assister personnellement peut se faire représenter par un autre membre de son collège, aucun membre ne pouvant détenir plus de trois mandats.

Pour avis, Le Président du Conseil d'Administration,  
Claude GUILLAUME

L237J04789

annoncelegale@7jours.fr



## FONDS DE COMMERCE



VOGEL, GAUTRON & OREAL  
02 99 81 20 86 / vgo.saintmalo@notaires.fr

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu le 02 mai 2023 par Maître Nicolas OREAL, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité limitée dénommée « EMERAUDE NOTAIRES SAINT-MALO » titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à SAINT-MALO (Ille et Vilaine), 51 Boulevard Douville, en cours d'enregistrement aux services des impôts de SAINT MALO a été cédé par : la Société dénommée GBJC, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège est à PLEURTUIT (35730), 8 rue Brindjonn des Moulinais, identifiée au SIREN sous le numéro 805319357 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO à la Société dénommée SAS HCBH HOTEL, Société par actions simplifiée au capital de 10000 €, dont le siège est à L'ISLE-D'ESPAGNAC (16340), 158 boulevard Salvador Allende, identifiée au SIREN sous le numéro 951523562 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGOULEME. Un fonds de commerce de HOTEL sis à SAINT MALO (35400) 8 rue Godard, connu sous le nom commercial AR TERRA NOVA, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SAINT MALO, identifiée sous le numéro SIREN 805 319 357 et au SIRET sous le numéro 805 319 357 00010 - code APE 55.10 Z (hôtels et hébergement similaire), Avec entrée en jouissance le 02 mai 2023 moyennant le prix de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450 000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour QUATRE CENT TRENTE QUATRE MILLE CENT CINQ EUROS (434 105,00 EUR) et aux éléments corporels pour QUINZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (15 895,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi en l'étude de Me OREAL notaire susnommé ou domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Me Nicolas OREAL

L237J04749



Jérôme Houssay

Avocat au Barreau de Rennes

2 rue de Rohan - 35000 RENNES

Tél : 06.32.46.36.75

E-mail : houssay.jerome@avocat-conseil.fr

Madame Gaëlle LE POMMELEC  
Entrepreneuse Individuelle  
122 Les Landelles - 35170 BRUZ  
RCS RENNES 949 324 206

## CESSION DE FONDS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 17 avril 2023, enregistré au Service départemental de l'Enregistrement de RENNES le 21 avril 2023, Dossier 2023 00013806, référence 3504P61 2023 A 02450, Monsieur et Madame TRUBLARD, demeurant 124 Les Landelles, 35170 BRUZ, ont cédé à Madame Gaëlle LE POMMELEC, demeurant 122 Les Landelles, 35170 BRUZ, un fonds artisanal et de commerce de fabrication et vente de foyers d'extérieur sur mesure en bois, connu sous le nom commercial « KUB OUTDOOR FIRE » sis et exploité à titre principal 124 Les Landelles à BRUZ (35170) sous le numéro SIRET 408 539 476 00031, moyennant le prix principal

de 18 000 Euros. L'entrée en jouissance est intervenue le 17 avril 2023 à 0 heure. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales au siège du fonds vendu situé à BRUZ (35170), 124 Les Landelles, pour la validité. La correspondance sera adressée au cabinet d'avocats « EVOLIS AVOCATS », représenté par Maître Frédéric PONS, domicilié 40 Boulevard de la Tour d'Auvergne, 35000 RENNES.

Publication sera faite au BODACC. Mention sera faite au R.C.S de RENNES. Pour avis

L237J04798

Office Notarial Pacé  
SAS GUICHARD  
NAUT - MESSAGER  
14 Bd Dumaine de la Josserie  
BP 74136  
35741 PACE Cedex



## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Josselin NAUT, Notaire à PACE, le 2 mai 2023, enregistré au service départemental de l'enregistrement de RENNES, le 3 mai 2023 dossier 2023N 1968,

La Société dénommée PERRETTE, Société par actions simplifiée au capital de 10000,00 €, dont le siège est à MONTFORT SUR MEU (35160), 8 rue de l'Horloge, identifiée au SIREN sous le numéro 828916999 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

A VENDU A :

La Société dénommée L'ETE INDIEN, Société à responsabilité limitée au capital de 7 500,00 €, dont le siège est à AMANLIS (35150), lieu-dit Penlièvre, identifiée au SIREN sous le numéro 497 741 249 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

En la commune de MONTFORT-SUR-MEU, 8 rue de l'Horloge, un fonds de commerce d'épicerie fine vins et spiritueux à emporter produits laitiers fruits -primeur et légumes, exploité audit lieu, connu sous le nom commercial «PERRETTE», immatriculé au registre du commerce et des sociétés de RENNES, sous le numéro 828 916 999

Moyennant le prix principal de CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160 000,00 EUR) s'appliquant aux éléments incorporels pour CENT TRENTE MILLE EUROS (130 000,00 EUR) et au matériel pour TRENTE MILLE EUROS (30 000,00 EUR). Entrée en jouissance le 2 mai 2023.

Oppositions dans les formes légales dans les dix jours de la présente insertion ou de la publication au BODACC, au siège de l'Office Notarial de PACE où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion  
Maître Josselin NAUT

L237J04878

## REGIMES MATRIMONIAUX

ÉTUDE DES REMPARTS  
NOTAIRES À VITRE

QUAIRY - DE GIGOU  
VEYRIER-LEBRETON - DAVY - LEGRAS  
17 Rue Notre-Dame CS 90335  
35503 VITRE Cédex

## AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Cédric de GIGOU, notaire à VITRE, le 2 mai 2023, il résulte que Monsieur François CHAGNEAU, né le 4 novembre 1975 à SAUMUR (49400), de nationalité française et Madame Caroline HELBERT, son épouse, née le 9 janvier 1977 à LAVAL (53000), de nationalité française, demeurant ensemble à POCE-LES-BOIS (35500), 3 rue du Verger, mariés à la mairie de POCE-LES-BOIS (35500), le 17 juillet 2010, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont aménagé leur régime pour y ajouter une clause de préciput en usufruit ou en pleine propriété en faveur du conjoint survivant. Les oppositions seront à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par LRAR ou par exploit d'huissier, auprès de Maître Cédric de GIGOU, no-

Jean-Claude MIAOU

Sylvie PATOUILLE

# UNE PORTE OUVERTE SUR LE BONHEUR



VENEZ RENCONTRER LES FUTURS ACTEURS  
DE VOS VIES LORS DES PORTES OUVERTES  
DE LA SPA LES 13 ET 14 MAI.



LA-SPA.FR

taire à VITRE (35500), 17 rue Notre Dame  
En cas d'opposition les époux peuvent demander l'homologation du changement de leur régime matrimonial au tribunal judiciaire de RENNES. Pour avis et mention. Maître Cédric de GIGOU, notaire.

L237J04743

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Cécile PINSON-SIBILLOTTE, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Cécile PINSON - SIBILLOTTE & Alban SIBILLOTTE » titulaire d'un office notarial à MORDELLES (Ille et Vilaine), 25 avenue du Maréchal Leclerc, CRPCEN 35029, le 3 mai 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle (avec clause d'attribution intégrale au dernier vivant) entre : Monsieur Bernard Jean Alphonse Marie HOUSSIN, retraité, et Madame Yvette Marie Madeleine Alphonsine GLET, retraitée, demeurant ensemble à CHAVAGNE (35310) 16 rue du Boulay. Monsieur est né à PIPRIAC (35550) le 26 février 1945, Madame est née à PIPRIAC (35550) le 24 avril 1947. Mariés à la mairie de PIPRIAC (35550) le 19 août 1967 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Tous deux de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Cécile PINSON-SIBILLOTTE, Notaire susnommée. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire. Pour insertion Le notaire.

L237J04744

WWW.7JOURS.FR



1. Place Honoré Commairec - CS 16409  
35064 RENNES  
TEL 02 99 79 18 89  
contact@neonot.fr

Suivant acte reçu par Me Cyrielle ALLEGRE, notaire à PARIS 6ème arrondissement, le 04 mai 2023, Monsieur Jean-Briac NICOL, retraité, né à RENNES (35000), le 23 avril 1954 et Madame Marie-Françoise Claire Jeanne BARBE, retraitée, née à BOURG SAINT MAURICE (73700), le 12 mai 1956, demeurant ensemble à SAINT GREGOIRE (35760), 3 rue Alphonse Milon, mariés à la Mairie de RENNES (35000), le 12 mai 1978, sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à l'aménagement de leur régime matrimonial afin notamment de modifier ses modalités liquidatives en cas de décès au profit du conjoint survivant et en procédant à l'apport à la communauté par Monsieur Jean-Briac NICOL de biens et droits immobiliers propres. Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Cyrielle ALLEGRE, notaire à PARIS 6ème arrondissement, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent. Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Cyrielle ALLEGRE

L237J04822

ATTESTATION  
DE PARUTION  
IMMÉDIATE

## RÉGIMES MATRIMONIAUX



L'OFFICE DU CARRÉ  
Notaires associés  
4 rue du Champ Dolent  
CS 61228 - 35102 Rennes Cedex  
Tél : 02 99 79 51 52

### CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me JOUAN, notaire à RENNES, le 05/05/2023, Monsieur Marcel Francis Pierre Marie COLLET, né à MONTREUIL-LE-GAST (35520) le 30 janvier 1948, et Madame Marie-Annette Geneviève LEPAGE, née à LA GUERCHE-DE-BRETAGNE (35130) le 29 juillet 1951, son épouse, demeurant ensemble à RENNES (35000) 9 square de Sétif, mariés à la mairie de LA GUERCHE-DE-BRETAGNE (35130) le 27 août 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont adopté le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution à géométrie variable de la communauté au profit du conjoint survivant.

Les éventuelles oppositions seront à formuler auprès de Me JOUAN, « L'OFFICE DU CARRÉ Notaires associés » 4, rue du Champ Dolent, CS 61228, 35012 RENNES cedex.

Pour insertion,  
J-F. JOUAN

L237J04889



TRENTE  
CINQ  
NOTAIRES

TRENTE CINQ NOTAIRES  
28 rue Alphonse Legault  
à BRUZ (35170)

### CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 4 mai 2023 dressé par Maître Guillaume JOUIN, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle 'TRENTE CINQ NOTAIRES' titulaire d'un office notarial dont le siège est à BRUZ (Ille-et-Vilaine), 28, Rue Alphonse Legault.

Monsieur Fabrice Bruno Laurent DAVID né(e) le 6 mai 1967 à SAINT NAZAIRE (Loire-Atlantique) et Madame Patricia Nicole Maryvonne DAVID née LE CORRE né(e) le 12 juin 1970 à RENNES (Ille-et-Vilaine) demeurant ensemble 56 rue de Bruz, 35310 BREAL SOUT MONTFORT.

Mariés le 26 juin 1993 par devant l'officier de l'Etat civil de MORDELLES (Ille-et-Vilaine) sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

Ont décidé de modifier leur régime matrimonial et de stipuler une clause de préciput dans leur régime de communauté réduite aux acquêts.

Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

L237J04910

## AUTRES ANNONCES

### LES BILIGS A FLO

Société à responsabilité limitée  
au capital de 5 000 euros  
Siège social : 4, Les Perrettes  
35320 SAULNIERES  
842 876 617 RCS RENNES

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis  
La Gérance

L237J04787

# PARUTION DU 20 MAI 2023

## BOUCLAGE DES ANNONCES LÉGALES

### LE MERCREDI 17 MAI À 12H00

ANNONCELEGALE@7JOURS.FR

## CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

### VENTES DE FONDS DE COMMERCE

**Résumé hebdomadaire des publicités de cession de fonds de commerce en Ille-et-Vilaine. Les informations qui suivent sont diffusées uniquement à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité du journal.**

#### 2023-04-06 Vendeur : MAILLARD Patricia - Acheteur : OPALE FLEURS

Activité : achat et vente de fleurs coupées, plantes, tous accessoires et articles cadeaux s'y rapportant et toutes activités annexes et complémentaires, composition florale, sis et exploité 6 Boulevard du Maréchal Leclerc 35300 FOUGÈRES France ; Prix : 160 000.00Euros  
Opposition : Election de domicile : étude de Me Bastien BLANCHET 2 Boulevard Jacques Fauchoux 35300 Fougères pour la validité et Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

#### 2023-04-07 - Vendeur : LA FEE VERTE - Acheteur : Phileo35

Activité : bar, petite restauration. Adresse : 44 Rue Legraverend 35000 Rennes France ; Prix : 115 500,00 EUR.  
Oppositions : Election de domicile : Me SCOUARNEC Paul 12 Rue des Francs Bourgeois 35000 Rennes pour la validité et Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

#### 2023-04-07 - Vendeur : LV LIBERTE - Acheteur : SEDAN

Activité : coiffure mixte, soins esthétiques, parfumerie, vente de produits se rapportant à ces activités, exploité 15-17 Rue Tronjolly 35000 RENNES, France Prix : 380 000.00 EUR. Oppositions : Election de domicile au fonds vendu Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

#### 2023-04-07 - Vendeur : ROBERT - Acheteur : SEVE ET TERROIRS

Activité : exploitation par tous moyens d'activité de restauration, sur place ou à emporter exploité 35 boulevard Jean Jaurès 35300 FOUGÈRES. PRIX : 90000.00 EUR. Oppositions : Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au Cabinet d'Avocat ACT YOU sis 2, Avenue Charles Tillon à RENNES (35000) et représenté par Maître Armelle COTTEBRUNE.

#### 2023-04-11 - VENDEUR : EURL SIMON - Acheteur : GRAINE DE SARRAZIN

Activité : boulangerie, pâtisserie. Adresse : 74 Route de Nantes 35131 Pont-Péan France. PRIX : 35000.00 EUR  
Oppositions : Election de domicile : NOT'OUEST L'HOTELLIER - LECOULS pour la validité et Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

#### 2023-04-13 - Vendeur : HELCO - Acheteur : 5 PSTA

Activité : crêperie bar restaurant glacier, exploité 5 Place Sainte-Anne 35000 RENNES FRANCE. PRIX 2500 000.00 EUR. Oppositions : Election de domicile : SCP MORIN PAIN SAR SOURDAINE HIGNARD 11 Rue Rallier du Baty Cs 65038 35108 Rennes Cedex 3 pour la validité et Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

#### 2023-04-05 - VENDEUR : DA THEO EURL - Acheteur : AL-SAJ CLUB

Activité : fonds de commerce de PIZZERIA RESTAURANT PIZZA A EMPORTER exploité 35 boulevard Raymond Poincaré, 35700 Rennes France. PRIX : 170 000 EUR. Oppositions : Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales en l'Etude de Maître Eric DELPERIER, Notaire à RENNES (35000) 7 rue Victor Hugo, où domicile a été élu à cet effet.

#### 2023-04-07 - VENDEUR : FDC ALADIN - Acheteur : FOOD N LIFE

Activité : le fonds de commerce de restauration, exploité à Rennes (35000), 36, rue Vasselot, connu sous le nom 'Aladdin', . PRIX : 170000 EUR  
Oppositions : Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à l'étude Margottin, mandataire judiciaire à Rennes (35), 29, rue de Lorient, où domicile a été élu à cet effet.

#### 2023-04-08 - VENDEUR : SARL GARAGE CHEREL ROMILLE - Acheteur : ROMILLE AUTO SERVICE

Activité : un fonds de commerce d'entretien et réparation de véhicules légers et de machines agricoles, le commerce de voitures et véhicules automobiles légers ; le commerce de détails d'équipements automobiles et de pièces détachées exploité 7 rue de Galerne, 35850 Romillé PRIX : 135 000,00 EUR. Oppositions : Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité et pour la correspondance à L'Office notarial sis 6 rue du Tribunal 35160 MONTFORT SUR MEU.

# 7 JOURS

PETITES AFFICHES DE BRETAGNE



VOTRE JOURNAL  
PAPIER ET  
SUR SUPPORTS  
NUMÉRIQUES

**58€** TTC  
PAR AN



## 4 BONNES RAISONS DE VOUS ABONNER !

En plus d'être au fait de l'actualité économique de votre territoire, vous avez accès aux annonces légales, appels d'offres et ventes aux enchères.

La newsletter réservée aux abonnés vous offre la lecture du magazine en format digital, en avant-première

Vous recevez le magazine 7 Jours, dans votre boîte aux lettres, chaque semaine.

Vous bénéficiez d'un accès libre au site 7Jours.fr, offrant l'intégralité de nos contenus web.

## BULLETIN D'ABONNEMENT 2023

S'abonner pour 1 an et +, payer en ligne sur [www.7jours.fr](http://www.7jours.fr)  
Ou envoyer ce bulletin complété et accompagné de votre règlement à :  
7 jours - 1 rue de la Chalotais - BP 80338 - 35103 RENNES Cedex

6 MOIS = 37 €

1 AN = 58 €

2 ANS = 110 €

NOM, PRÉNOM \_\_\_\_\_

SOCIÉTÉ \_\_\_\_\_

PROFESSION \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

TÉL. \_\_\_\_\_

MAIL \_\_\_\_\_

MOT DE PASSE \_\_\_\_\_



SAINT-MALO **Étonnants**  
**Voyageurs**

FESTIVAL INTERNATIONAL DU LIVRE & DU FILM

27/28/29 mai 2023